

PROTOCOLE D'ENGAGEMENT TERRITOIRE D'INDUSTRIE

« MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - AIX-ROUSSET-GARDANNE ; ISTRES-FOS-MARIGNANE-ÉTANG DE BERRE »

Préambule

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires initiée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dès 2016. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée l'ensemble des leviers d'intervention, qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Sur proposition de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le territoire « Aix-Rousset-Gardanne ; Istres-Fos-Marignane-Etang de Berre » a été désigné comme « Territoire d'industrie » lors du Conseil National de l'Industrie du 22 novembre 2018 et identifié comme Territoire-pilote. Le Territoire d'industrie est représenté par un élu régional, Philippe MAURIZOT et un binôme composé d'un élu métropolitain, Béatrice ALIPHAT, et d'un industriel, Philippe MARC, Directeur de la société STMicroelectronics (site de Rousset).

La nouvelle approche proposée par l'Etat repose sur plusieurs principes :

- un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- un principe de gestion décentralisée dont le pilotage est assuré par la Région, dans le cadre de ses compétences économiques avec les intercommunalités des Territoires d'industrie.

Huit Territoires d'industries ont été labellisés par l'Etat en région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Aix-Rousset-Gardanne ; Istres-Fos-Marignane-Etang de Berre ;
- Avignon-Sorgues-Cavaillon-Ventoux ;
- Carros ;
- Gap-Tallard-Buëch ;
- Pays de Grasse-Sophia Antipolis-Cannes ;
- Toulon-Ollioules-La Seyne-sur-mer-Six-fours-les-plages-Saint-Mandrier ;
- Vallée de la Durance 04 ;
- Vallée de la Durance 05.

Cette labellisation est le fruit d'un travail de longue haleine et d'une démarche collective pour valoriser le rayonnement industriel des territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans la suite du plan national sur l'industrie impulsé par le Premier Ministre, et en cohérence avec sa stratégie de reconquête industrielle et de développement économique, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur entend s'engager auprès des 8 Territoires d'industrie identifiés sur son territoire.

Dans ce cadre, la Région mobilisera au côté du « panier de services » de l'Etat ses propres dispositifs économiques pour accompagner les Territoires d'industrie aux côtés des partenaires du contrat.

D'autre part la Métropole Aix-Marseille Provence mobilisera ses propres dispositifs.

Le présent protocole a pour objet de formaliser l'engagement des parties prenantes à la démarche et à présenter les orientations qui présideront à l'établissement du Contrat de Territoire d'industrie « Métropole Aix-Marseille-Provence - Aix-Rousset-Gardanne ; Istres-Fos-Marignane-Étang de Berre » 2019-2022.

Enjeux de la démarche Territoires d'industrie pour les parties contractantes :

L'industrie en région Provence-Alpes-Côte d'Azur représente plus 23 000 entreprises et plus d'un tiers des emplois (400 000 emplois directs et indirects) et peut s'enorgueillir de la présence de nombreux grands groupes industriels dans des secteurs stratégiques, dont plusieurs leaders mondiaux sont situés sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence, et notamment :

- Un pôle stratégique d'innovation et de développement des filières aéronautiques et énergie avec le Technocentre Henri Fabre, qui s'appuie notamment sur le 1^{er} constructeur mondial d'hélicoptères civils Airbus Helicopters,
- Le 1^{er} port maritime de France et 2^{ème} port méditerranée, avec le Grand Port Maritime de Marseille,
- Une plateforme industrielle et d'innovation portuaire unique en France, PICTO,
- Le plus grand programme de coopération énergétique au monde, le projet ITER,
- Des leaders de la pétrochimie et de la chimie lourde, tels que Total, LyondellBasell, Kem One, Arkema, et de la métallurgie, tels qu'Arcelor,
- Un des champions mondiaux du fret maritime, la CMA-CGM,
- Le 2^{ème} pôle microélectronique (notamment avec le fleuron STMicroelectronics) de France.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur peut également compter sur des groupes d'envergure internationale dans l'industrie de la défense et navale dans le Var (Naval Group), l'aéronautique et le spatial (Thales Aliena Space...), ou encore l'industrie de la santé (Arkopharma, ...) et de la bio-cosmétique (Aroma zone, L'Occitane, ...).

L'économie régionale est, en outre, riche d'un tissu de TPE et PME industrielles (23 000 entreprises) impliquées dans les filières et développant des activités très diversifiées.

La richesse et la diversité des industriels présents sur son territoire a, mieux qu'ailleurs, permis à la région, entre essor et résistance, de traverser la crise. Représentant plus de la moitié du chiffre d'affaires des entreprises régionales à l'export (54% en 2016), le secteur industriel connaît également un rebond des intentions de recrutement (+20% depuis 2017, enquête BMO 2018).

Au sein de cet espace régional dynamique, dont elle représente ainsi plus de 40% du PIB et 60% des projets d'implantations internationales, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'appuie sur un tissu d'entreprises très dense (plus de 16 200 entreprises, hors secteurs du numérique, des industries créatives et du tourisme). Ses filières stratégiques industrielles, identifiées dans l'Agenda du Développement économique, représentent un vivier très dynamique d'emplois (58000 emplois dans la filière maritime et logistique, 20000 emplois dans l'énergie et l'environnement, 42000 emplois dans l'aéronautique et la mécanique, 25000 emplois dans la chimie et les matériaux).

A l'instar de la Région, et si elle a été moins frappée par la désindustrialisation que d'autres territoires (-2,2% contre -4,3% d'emplois détruits de 2008 à 2013), la Métropole Aix-Marseille-Provence est confrontée à des enjeux de mutations industrielles et de reconversion, qu'il s'agisse de son appareil productif, de la transition énergétique, environnementale ou numérique, des flux de circulation et de déplacements, ou encore de consolidation du marché du travail industriel et des marchés connexes.

Ces enjeux, communs à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et au Territoire d'industrie « Métropole Aix-Marseille-Provence - Aix-Rousset-Gardanne ; Istres-Fos-Marignane-Étang de Berre », conditionnent la performance globale à long terme des écosystèmes industriels. Ils sont clairement sources d'opportunités, que la Région et la Métropole entendent saisir grâce à l'initiative des Territoires d'industrie, grâce à un ensemble d'actions déjà lancées et au moyen d'un plan d'actions.

Ambitions et priorités des parties contractantes :

En tenant compte de leurs feuilles de route respectives, et particulièrement :

- pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation dont découlent 8 Opérations d'Intérêt Régional (OIR) qui fédèrent, sur les filières stratégiques, les acteurs du développement économique pour accompagner et soutenir les territoires et entreprises dans leurs projets structurants et du Plan Climat « Une Cop d'avance » ;
- pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, de l'Agenda du Développement économique métropolitain qui identifie les filières stratégiques, les orientations et les leviers d'action indispensables pour booster son attractivité, sa compétitivité et son dynamisme économiques.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont décidé de fonder la stratégie initiée par les Territoires d'industrie sur 3 axes d'intervention :

- **La pérennisation des sites industriels existants** avec pour enjeux de maintenir l'emploi et les outils industriels au travers d'une modernisation des sites, de la numérisation des outils de production et de l'accompagnement vers l'industrie 4.0, du développement des synergies industrielles ;
- **La diversification industrielle** en accueillant de nouvelles activités soit en synergies, soit offrant de nouveaux débouchés aux activités existantes pour un ancrage durable de l'industrie de pointe orientée vers les nouvelles technologies de l'énergie notamment ;
- **La décarbonation de l'industrie** en accompagnant les industriels pour aller encore plus loin dans les efforts déjà entrepris, visant l'amélioration de la qualité de l'air, avec la décarbonation de la mobilité et de la logistique mais également des process, en lien notamment avec la Cop d'avance. Le vecteur Hydrogène pourrait être très prometteur en la matière.

Afin d'inscrire leur démarche dans les 4 thématiques identifiées par l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence s'accordent sur la feuille de route suivante :

➤ **Thématique Attirer**

Le territoire métropolitain dispose de fonciers et immobiliers déjà viabilisés et bénéficie d'un potentiel de densification important au sein de sites existants. Le pouvoir d'attraction d'un territoire repose non seulement sur sa capacité à convaincre les entreprises à s'implanter, mais aussi sur l'accompagnement de l'essor des filières d'avenir reposant sur les énergies renouvelables (notamment marines). Le Territoire d'industrie « Métropole Aix-Marseille-Provence - Aix-Rousset-Gardanne ; Istres-Fos-Marignane-Étang de Berre » dispose de son agence de développement, Provence Promotion, qui travaille en coordination avec celle de la Région, Rising Sud.

La capacité à attirer dépend aussi du cadre de vie offert aux salariés et notamment de la mobilité des salariés, politique pour laquelle la Métropole entend soutenir des solutions innovantes de déplacements et encourager l'adoption de PDE/PDIE dans ses principaux bassins d'emplois.

D'où les enjeux de Territoires d'industrie d'accompagner le territoire d'Aix-Rousset-Gardanne ; Istres-Fos-Marignane-Étang-de-Berre dans sa stratégie visant à redynamiser les sites industriels, mobiliser le foncier disponible quand des industriels n'utilisent qu'une partie de leurs réserves foncières et optimiser le foncier opérationnel non occupé pour des synergies industrielles par exemple.

➤ **Thématique Innover**

Le Territoire d'industrie « Métropole Aix-Marseille-Provence - Aix-Rousset-Gardanne ; Istres-Fos-Marignane-Étang de Berre » présente un tissu industriel riche et diversifié qui peut s'appuyer sur un écosystème de recherche fondamentale et appliquée.

De plus, le territoire profite d'un réseau d'incubateurs, de pépinières, d'hôtels d'entreprises innovants et de plateformes technologiques qui maillent le territoire.

D'où les enjeux de Territoires d'industrie de permettre la mise en œuvre des synergies industrielles et d'imaginer des solutions en faveur de l'accélération vers l'industrie du futur, afin d'accélérer la transition numérique et de favoriser l'émergence de nouveaux champions industriels. C'est l'enjeu du dispositif Parcours Sud Industrie 4.0 proposé par la Région.

➤ **Thématique Recruter**

Le Territoire d'industrie « Métropole Aix-Marseille-Provence - Aix-Rousset-Gardanne ; Istres-Fos-Marignane-Étang de Berre » a la chance d'abriter un tissu universitaire et de formation diversifié, dynamique et attractif, offrant ainsi une palette extrêmement riche de formations dédiées aux métiers de l'industrie. Région et Métropole conduisent par ailleurs des actions en faveur de l'emploi industriel. Tout ce travail de soutien et d'animation doit cependant tenir compte d'un paysage en pleine mutation, avec une gouvernance revue de la formation professionnelle initiale et continue. A ce titre, la visibilité des offres de formation existantes est un préalable essentiel, pour parvenir à la constitution d'un réseau d'organismes et d'institutions de formation solide, pluriel, adapté aux besoins et efficace. Cette démarche est indissociable d'une animation active pour installer des cursus de formations d'avenir, afin d'accompagner le développement et le dynamisme des nouvelles filières du territoire.

D'où les enjeux de Territoires d'industrie d'assurer une meilleure visibilité des formations existantes, et de les rendre plus attractives auprès de la jeunesse et des personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle, afin de susciter de nouvelles vocations et de mettre en adéquation les formations avec les besoins professionnels des entreprises.

➤ **Thématique Simplifier**

Le Territoire d'industrie « Métropole Aix-Marseille-Provence - Aix-Rousset-Gardanne ; Istres-Fos-Marignane-Étang de Berre » est attractif en termes d'investissements dans le domaine industriel et logistique. Mais les contraintes réglementaires freinent la concrétisation de nouvelles implantations, de redéploiements ou d'extensions d'activités. A ce titre, des aménagements normatifs apparaissent indispensables, au même titre que la possibilité de mener des expérimentations. Cette optimisation réglementaire et normative n'est pas de nature à perturber l'équilibre entre développement durable

et développement économique. Il peut au contraire accompagner la décarbonation et le dynamisme du secteur industriel.

D'où les enjeux de Territoires d'industrie d'adapter, d'optimiser et d'accélérer un certain nombre de procédures réglementaires et de faciliter les expérimentations.

Actions déjà engagées par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Plusieurs dispositifs bénéficiant aux industries sont d'ores et déjà proposés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et notamment :

- Le Fond d'Investissement pour les Entreprises Régionales (FIER) qui propose 13 outils de financement afin d'accompagner l'ensemble des entreprises dans leurs besoins de financement, tout au long de leur parcours de développement. 300 millions d'euros seront mobilisés sur la mandature à cette fin ; différents outils du FIER peuvent être particulièrement mobilisés en soutien aux entreprises industrielles – notamment sur leurs projets d'innovation (Région Sud Innovation) et dans leur développement (Région Sud Investissement, Région Sud Attractivité ou encore Région Sud Garantie) ;
- Les 8 Opérations d'Intérêt Régional (OIR) dont l'OIR « Industries du futur », qui accompagnent l'émergence, le développement et la concrétisation de projets structurants publics-privés autour des filières stratégiques régionales par une ingénierie dédiée :
 - o 719 M€ de perspectives d'investissements ont d'ores et déjà été sécurisés sur les filières stratégiques liés aux OIR dont 12,3% sont assumés par la Région (88 M€) sur le milliard visé à l'échelle de la mandature ;
 - o 126 investissements directs étrangers ont été comptabilisés à fin 2018 sur les 500 mobilités internationales et nationales visées ;
 - o 5 294 perspectives d'emplois directs et 19 658 emplois indirects ont été recensées sur nos filières stratégiques sur les 50 000 visées ;
 - o 42 projets structurants ont été présentés aux Comités des financeurs 1 à 3, représentant 585 M€ présentés dont 289 M€ ont été sécurisés (16 tours de table bouclés) à fin 2018 ;
- Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial, liant la Région et la Métropole, qui permet en matière industrielle de cofinancer des projets immobiliers et d'aménagements économiques structurants (Technopole Henri Fabre, Airship Village-pôle aéronautique d'Istres, Mi-Biopark, pépinières d'entreprises, zones d'activités, ...) ;
- Le réseau « French Fab Sud » qui met en synergie les acteurs de l'industrie régionale ainsi qu'un réseau de 6 ambassadeurs « French Fab Sud » : Marc Ventre ambassadeur 05 et coordinateur régional French Fab Sud, Marcel Ragni ambassadeur 06, Corinne Ramombordes ambassadeur 13, Yves Faure ambassadeur 04, Céline Richaud ambassadeur 83, Valérie Vausselin ambassadeur 84 ;
- Le PIA 3 régionalisé « transformation des filières », porté par la Région et l'Etat et qui mobilise 8M€ de participation régionale, pour soutenir des projets majeurs qui contribuent à la structuration des filières industrielles et qui disposent d'un modèle économique avéré ;
- Un parcours d'accompagnement des PME à l'Industrie du futur « Région Sud Industrie 4.0 », en partenariat avec les acteurs économiques du territoire, pour accélérer la transformation effective des entreprises industrielles sera mis en place en juin prochain, doté de 4M€ ;

- Le soutien aux projets d'Ecologie Industrielle Territoriale afin de développer les dynamiques territoriale et/ou sectorielle de coopération et de mutualisation inter-entreprises visant à réduire leur impact environnemental en développant des synergies de substitution ou de mutualisation ; en lien avec le Plan Climat « Une Cop d'avance », par lequel l'exécutif régional promeut une politique de croissance verte permettant de créer des emplois durables et non délocalisables ;
- La politique régionale de l'emploi et de la formation pour développer les compétences, les formations et les emplois dans les métiers industriels :
 - o La commande publique régionale de formation qui évolue pour correspondre encore mieux aux demandes des entreprises régionales en particulier dans les filières industrielles (au-delà des 38 formations - 700 places déjà disponibles sur les compétences des métiers industriels aéronautiques et maritimes). Dans le cadre du Marché « Filières Stratégiques » 2018-2022, le poids financier des actions relevant de la filière des « Industries aéronautique et maritime » s'élève à près de 6,5 M€ soit 18% de la commande globale ;
 - o En matière d'apprentissage, 93 certifications, tous niveaux confondus, dispensées en lien avec le secteur de l'industrie pour 7 687 places ouvertes représentant 4 165 apprentis répartis sur 32 Centres de Formation d'Apprentis et des stages ;
 - o La Banque Régionale de l'Emploi et de l'apprentissage (BREA), au service des entreprises industrielles, pour faciliter le recrutement de collaborateurs et d'apprentis ;
 - o La création de plusieurs campus des métiers et des qualifications en lien avec des filières industrielles (industrie du futur, Mer, Agrosciences/Agroalimentaire/Alimentation, Arômes parfums-cosmétiques) avec spécifiquement pour l'industrie le campus des métiers et qualification de l'industrie du futur Henri Fabre ;
- La négociation de conventions de partenariat avec certaines branches dont l'Union des industries et métiers de la métallurgie Provence-Alpes-Côte d'Azur (UIMM) pour travailler notamment sur la valorisation des métiers de l'industrie auprès des jeunes ;
- Enfin, l'accompagnement du développement des entreprises à l'international, en particulier sur certains salons cibles, comme Le Bourget, ainsi qu'au travers de la mise en place de la Team Sud Export aux côtés des partenaires de la Région (une centaine d'entreprises accompagnées dans l'accélérateur export en 2019 et 500 coachées).

L'ensemble de ces dispositifs pourront être mobilisés sur le Territoire d'industrie « Métropole Aix-Marseille-Provence - Aix-Rousset-Gardanne ; Istres-Fos-Marignane-Étang de Berre » en fonction des projets retenus.

Actions déjà engagées par la Métropole Aix-Marseille-Provence

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est vue confier les compétences en matière de développement et d'aménagement économique, particulièrement dans l'élaboration des schémas relatifs à la politique de développement économique et à l'organisation des espaces économiques et opérations métropolitaines et dans l'élaboration des politiques en lien avec l'enseignement supérieur et de la recherche.

A ce titre, elle a adossé son agenda au Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Jeune institution, la Métropole Aix-Marseille-Provence est encore en phase de déploiement de ses actions, mais elle a été en mesure de mettre en place un certain nombre de dispositifs, feuilles de route et actions en faveur du soutien au monde industriel :

- L'Agenda du Développement économique, qui définit l'ensemble des objectifs et enjeux majeurs, notamment avec l'identification et la massification des moyens pour soutenir les 6 filières stratégiques (santé, numérique et industries créatives, maritime et logistique, environnement et énergie, mécanique et aéronautique, tourisme et art de vivre), dont 4 sont directement liées au secteur industriel en tant que tel ;
Des dispositifs d'aide aux entreprises ont été créés conformément à l'engagement de développer une « Métropole entrepreneuriale et innovante », et notamment le fonds Aix-Marseille-Provence Amorçage, le soutien à l'économie circulaire (appel à projets 2019).
Des feuilles de route et stratégies sont par ailleurs en cours d'élaboration et de finalisation, notamment concernant la feuille de route pour la filière santé, la stratégie Innovation, l'Agenda Numérique, la feuille de route hydrogène, le Schéma de Développement Tertiaire, le Dispositif de travail de production de l'offre foncière et immobilière à vocation économique, ou encore le soutien à la filière de l'éolien offshore flottant,
- L'Agenda de la Mobilité Métropolitaine, qui fait de la transition énergétique dans le secteur des transports (notamment via des solutions industrielles locales) et de l'amélioration de la desserte des bassins d'emplois industriels, deux priorités majeures ;
- Le Plan Environnement, commun au Conseil départemental des Bouches du Rhône et à la Métropole, ainsi que le Plan Climat-Air-Energie territorial (qui sera adopté en juin 2019), qui structure la stratégie environnementale pour réconcilier développement économique et préservation de l'environnement, en valorisant le potentiel d'énergies renouvelables pour en faire un territoire à énergie positive, le tout en articulation avec le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie ;
- Le Livre Bleu de la Métropole, qui constitue un programme d'actions à 5 ans pour renforcer l'attractivité du littoral tout en respectant les milieux naturels, et qui notamment fait du développement des ports et des activités portuaires une priorité ;
- Les actions de l'agence métropolitaine de développement économique, de marketing territorial et de promotion internationale : Provence Promotion, qui a enregistré 75 implantations d'entreprises en 2018, ayant généré 1788 emplois nouveaux ;
- Les travaux menés dans le cadre du Comité des industriels, constitué à l'initiative de la Métropole pour tirer profit de l'initiative Territoires d'industrie, afin d'identifier les projets portés par les industriels, susceptibles d'être inscrits dans le projet du Territoire d'industrie pilote, et d'élaborer collectivement la feuille de route industrielle de la Métropole ;
- Les actions en faveur de la formation et de l'emploi industriels, notamment grâce aux partenariats avec Aix-Marseille Université, les grandes écoles, les lycées professionnels, les Centres de Formation et d'Apprentissage, Pôle Emploi, l'OPCA et/ou le GRETA, l'UIMM, ainsi que la mise en œuvre de Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi notamment ;
- L'appel à manifestation d'intérêt Provence Industry'Nov en partenariat avec la Région, L'Etat, le Grand Port maritime de Marseille, Total, Kem One, LyondellBasell, PIICTO, Novachim, CCI Marseille Provence et Provence Promotion, qui vise à inciter l'implantation de nouvelles

activités industrielles et préindustrielles sur les plateformes de l'Etang de Berre, en ciblant des prospects dans des filières d'avenir.

- Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial, négocié entre la Région et la Métropole et destiné à soutenir des projets structurants d'envergure et d'avenir pour le dynamisme et l'attractivité du territoire, son développement économique, et pour l'innovation.
- L'animation par la Métropole et son implication dans la Aix-Marseille-French Tech, devenue « Capital French Tech Aix-Marseille-Région Sud », mobilisée pour faire du territoire la place forte de la « Tech for good », en fédérant tout l'écosystème et en s'appuyant sur un vivier dynamique de plus de 130 entrepreneurs emblématiques et une cinquantaine d'acteurs économiques majeurs du territoire.

Engagement général des parties

- Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale ;
- L'État s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie ;
- La Métropole Aix-Marseille Provence assure le pilotage et l'animation de la démarche en lien avec les industriels pour le Territoire « Aix-Rousset-Gardanne ; Istres-Fos-Marignane-Etang de Berre », en liaison avec les élus et les industriels, qui sont au cœur de la démarche et du projet élaborés dans le cadre de Territoire d'industrie ;
- Les opérateurs publics et autres partenaires apportent des réponses adaptées et accompagnent les projets du Territoire d'industrie, en engageant le panier de services proposé par l'Etat ;

Projet de plan d'actions

Le territoire d'industrie pilote « Métropole Aix-Marseille-Provence - Aix-Rousset-Gardanne ; Istres-Fos-Marignane-Étang de Berre » comporte 10 sites majeurs:

- ZIP de Fos sur Mer dont la **plateforme PIICTO**
- **Plateforme pétrochimique de Lavéra**
- **Plateforme LyondellBasel à Berre**
- **Plateforme TOTAL à la Mède**
- Pôle aéronautique d'Istres
- Bassin de Marignane avec le Technocentre Henri Fabre
- Bassin de Gardanne/Meyreuil
- ZI de Rousset/Peynier/Fuveau
- Pôle d'activités d'Aix en Provence
- ITER-CEA de Cadarache et la ZI de Pertuis

La Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'identifier 3 types de projets et actions dans le cadre de l'initiative Territoires d'industrie :

- Des actions-cadre, qui concernent l'ensemble du territoire et ont une vocation horizontale ;

- Des fiches-action répondant aux 4 thématiques, qui concernent des projets à l'échelle de sites industriels et ont une vocation structurante ;
- Des projets d'entreprise, qui déclinent des plans à l'échelle d'une entreprise, mais qui à ce stade ne sont pas formellement intégrées au processus de contractualisation de Territoire d'industrie.

L'ensemble de ces projets ont été et seront encore à l'avenir débattus et validés par le Comité des industriels créé par la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui impliquera la Région et les opérateurs de l'Etat afin de mettre en œuvre le programme de travail ci-après identifié qui regroupe une première sélection de fiches-actions considérées par les parties comme prioritaires et ayant un fort effet-levier dans la feuille de route de la Métropole. Des fiches-actions complémentaires pourront être rajoutées lors de la conclusion du contrat d'industrie.

Actions - cadre

- **Étendre le zonage Aides à Finalité Régionale à l'ensemble du Territoire d'industrie :**
Objectif : étendre le zonage AFR à l'ensemble des communes du Territoire d'industrie
- **Renforcer les actions de prospection à l'international sur les implantations industrielles**
Objectif : renforcer et optimiser les actions de prospection à l'international afin d'accélérer l'implantation de nouvelles activités sur les nouveaux fonciers disponibles, avec l'implication pleine et entière de l'Etat (Business France) et de la Région (Rising Sud)
- **Consolider le financement du fonds Aix-Marseille-Provence Amorçage (AMPA)**
Objectif : remobiliser les fonds de reconversion pour abonder le fonds d'amorçage métropolitain, avec un fléchage sur les start-ups du Territoire d'industrie
- **Renforcer l'acceptabilité sociétale et valoriser les mutations industrielles (création d'un observatoire des trajectoires industrielles à l'échelle métropolitaine)**
Objectif : recenser, modéliser et cartographier l'ensemble des flux entre les industriels du territoire, afin de renforcer l'acceptabilité sociétale et valoriser les mutations industrielles.

Axe 1 - Attirer

- **Fiche-action « Structuration du projet de réseau vapeur sur la plateforme PICTO »**
Un portage ad hoc innovant public/privé,—permettrait de dimensionner le réseau vapeur, en valorisant la vapeur fatale, et de réduire les émissions de CO2, tout en apportant des gains de compétitivité
- **Fiche-action « Aménagement et commercialisation du pôle aéronautique d'Istres »**
Le pôle aéronautique « Jean Sarrail » offre des opportunités considérables pour de nouvelles implantations qui profiteraient de ses installations de pointe, d'un écosystème dynamique, particulièrement pour les activités « dirigeables »
- **Fiche-action « Aménagement d'une base logistique pour le déploiement de l'éolien offshore flottant »**
Le projet Provence Grand Large prévoit l'installation d'une ferme pilote de 3 éoliennes, nécessitant des travaux d'adaptation, à partir du Quai Gloria, propriété du GPM

- **Fiche-action « Renforcement du site d'essai Mistral pour l'éolien offshore flottant au large de Fos-sur-Mer »**
Notamment lié au projet précité, ce site d'essai est destiné à consolider la filière via les activités de R&D et la montée en compétences des acteurs de la filière, pour en faire un site de pointe sur les énergies marines renouvelables
- **Fiche-action « Amélioration de l'accès à la Zone Industriolo-portuaire de Fos-sur-Mer pour les salariés »**
Les freins à la mobilité constituant des freins à l'emploi, l'amélioration de la desserte de cette ZIP stratégique et dynamique renforcerait son attractivité et réduirait les nuisances sonores et environnementales

Axe 2 - Innover

- **Fiche-action « Labellisation du Technocentre Henri Fabre comme centre d'accélération vers l'industrie du futur »**
Accompagner les entreprises vers l'industrie du futur et leur offrir un accès coordonné aux plateformes, à la formation et à l'innovation est une priorité du Territoire d'Industrie. Une telle labellisation serait un booster pour y parvenir
- **Fiche-action « Plateforme AixpPert »**
Développer cette plateforme de soutien à la filière « Dirigeables » permettrait de sécuriser le développement des programmes industriels et des synergies. Ce centre d'expertise serait une première mondiale
- **Fiche-action « Participation au volet territorial du Programme PIIEC sur les projets IOT »**
Le PIIEC prévoit un régime dérogatoire au régime des aides d'Etat, qui permettrait d'apporter un soutien à cette filière d'avenir que représente l'internet des objets et accélérer sa structuration sur le territoire métropolitain
- **Fiche-action « Implantation et développement d'une unité industrielle de méthanol bas carbone »**
Valoriser l'hydrogène coproduit et le CO2 généré par le secteur industriel permettrait d'enclencher une dynamique vertueuse d'économie circulaire. Une telle unité semi-industrielle s'inscrit dans l'ambition de décarboner le secteur

Axe 3 - Recruter

- **Fiche-action « Labellisation FrenchFab Sud des formations spécialisées industries de demain »**
Réaliser un état des lieux des formations existantes et identifier les formations à mettre en place ou à renforcer permettrait d'adapter le marché du travail aux besoins des industriels et de renforcer l'attractivité des métiers industriels
- **Fiche-action « Lancement d'une campagne d'information sur les métiers industriels et les formations disponibles »**
Identifier à la fois les besoins pour combler les déficits d'emplois industriels et les formations initiales et continues dans le domaine industriel permettrait de mettre en adéquation une main d'œuvre qualifiée et les besoins des entreprises

- **Fiche-action « Promouvoir l'industrie : accueil de « l'Usine extraordinaire » dès 2019 »**
Développer l'industrie sur le territoire passe par l'amélioration de l'image du secteur. L'événement « Usine extraordinaire contribue à mieux faire connaître le monde industriel. Son organisation sur le territoire revête à ce titre un véritable enjeu.
- **Fiche-action « Filière régionale d'Emploi Formation Microélectronique pour l'Industrie du Futur »**
Créer un tel cursus multisites et multi-acteurs permettrait de soutenir l'innovation et le dynamisme économique du territoire, et de répondre aux attentes des entreprises de ce secteur stratégique

Axe 4 - Simplifier

- **Fiche-action « Labellisation « Plateforme de développement économique » au sens de la circulaire Batho »**
Cette labellisation est nécessaire pour accompagner l'adaptation des sites industriels concernés par les réglementations renforcées en termes de sécurité, de conformité et d'installation de nouvelles activités
- **Fiche-action « Accueil des programmes industriels de Dirigeables »**
L'accélération des procédures constituerait un sérieux atout pour concrétiser ce projet porteur et novateur. Une telle expérimentation peut être considérée comme une condition de la faisabilité du projet « Airship Village »
- **Fiche-action « Expérimentation d'un cadre « TURPE » compétitif étendu aux plateformes »**
Les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité peuvent constituer une charge à la fois lourde et dissuasive. Une telle expérimentation apporterait un avantage compétitif aux plateformes économiques du Territoire d'industrie
- **Fiche-action « Expérimentation d'une extension de la durée de validité des études environnementales »**
Une telle expérimentation permettrait d'aligner le temps réglementaire sur le temps industriel, étant entendu que les industriels ont besoin de visibilité, de prévisibilité et de stabilité pour développer leurs projets, par principe sur le long terme

Parallèlement à ces fiches action opérationnelles, il a été identifié dans le cadre de l'initiative Territoires d'industrie des sujets de réflexion induisant la création de groupes de travail et de réflexion spécifiques à initier dès à présent ou s'arrimant à un groupe de travail existant au sein duquel Région et Métropole sont déjà impliqués.

La démarche de Territoires d'industrie étant itérative et soumise à des évolutions constantes de son contenu et de ses orientations, ces groupes de travail et de réflexion, associant les parties prenantes (Métropole, communes, Région, Etat, industriels) et toute autre partie intéressée, se réuniront tout au long de la période de contractualisation 2019-2022.

Thématique Attirer

- Quelle structuration des plateformes économiques pour permettre notamment des synergies industrielles, des expérimentations et des adaptations réglementaires ? (lien avec **Thématique Simplifier**)
- Quels moyens pour renforcer les efforts de la Métropole et de la Région pour accélérer les implantations industrielles, en profitant de la force de frappe de Business France ?

Thématique Innover

- Comment aller vers une décarbonation de l'industrie ? Quelles expérimentations soutenir ?
- Quelle feuille de route pour la filière hydrogène sur le territoire métropolitain ?
- Quel développement pour les terminaux de Gaz Naturel Liquéfié sur le GPMM ? (Groupe de coordination existant associant DIREECTE, SGAR et DIRM, Région, Grand Port Maritime de Marseille, CDC et Métropole Aix-Marseille)

Thématique Recruter

- Quelle identification des outils de formation initiale et continue dans le domaine industriel ?
Quelle mise en réseau ?

Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet envisagées

- Un comité de pilotage chargé d'assurer le suivi de l'ensemble du contrat, co-présidé par un représentant de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, par le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et par le binôme référent du Territoire d'industrie identifié par l'Etat. Il associera l'ensemble des signataires du contrat.
- Un comité de projet, chargé d'assurer localement le pilotage de l'avancée de chacune des actions du plan d'actions, co-présidé par le binôme référent du Territoire d'industrie identifié par l'Etat. Il associera la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ensemble des opérateurs de l'Etat identifiés et tout autre signataire du contrat ou partie prenante de sa réalisation.
- Une équipe projet regroupant notamment les services techniques de chacune des institutions engagées dans le contrat, y compris les opérateurs de l'Etat.

Le présent protocole constitue une base commune à l'établissement du contrat de Territoire d'industrie.

Signé en X exemplaires, le XX XXXX 2019

Le Président du Conseil régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Renaud MUSELIER

L'Etat représenté par XXXX

La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille Provence
Martine VASSAL

La Banque des territoires, groupe Caisse
des Dépôts et Consignations représenté
par son directeur régional Richard
CURNIER

Le Directeur STMicroelectronics du site de Rousset
Philippe MARC

Bpifrance représenté par son directeur
régional Pierre VILLEFRANQUE

Pôle emploi représenté par son directeur
régional Thierry LEMERLE

Business France représenté par son
directeur interrégional Bertrand VELON

Annexes : fiches-actions du Territoire d'industrie Aix-Marseille-Provence



Annexe du Protocole d'engagement du Territoire d'industrie « Métropole Aix-Marseille-Provence – Aix-Rousset-Gardanne ; Istres-Fos-Marignane-Étang de Berre »

Intitulé de l'action

B. Étendre le zonage Aides à Finalité Régionale à l'ensemble du Territoires d'industrie

Maitre d'ouvrage de l'action / Partenaires engagés :

Etat - Région - Métropole

Description de l'action :

Étendre le zonage AFR à l'ensemble des communes du Territoire d'industrie et créer concomitamment des avantages fiscaux destinés aux entreprises qui engagent des actions environnementales.

Diagnostic de la situation :

La Commission européenne a adopté la carte française des zones d'aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2014-2020, mise en œuvre par le décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones d'aide à finalité régionale (AFR) et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises modifié par le décret n° 2015-1391 du 30 octobre 2015 et le décret n° 2017-648 du 26 avril 2017.

Cette carte délimite les zones, conditions et limites dans lesquelles l'Etat et les collectivités locales peuvent allouer aux entreprises des aides à l'investissement et à la création d'emploi. Elle détermine les taux plafonds d'aide à l'investissement qui varient selon la fragilité des territoires, conformément aux règles européennes :

- 10 % du coût des investissements productifs pour les grandes entreprises en métropole ;
- des bonifications de taux de 10 % pour les moyennes entreprises et de 20 % pour les petites entreprises sont prévues dans chacune de ces zones.

Les zones AFR sont éligibles jusqu'au 31/12/2020.

Figurent ce jour dans le zonage AFR du territoire métropolitain : Ensuès-la-Redonne ; Fos-sur-Mer ; Port-Saint-Louis-du-Rhône ; Châteauneuf-les-Martigues ; Marignane ; Martigues ; Les Pennes-Mirabeau ; Port-de-Bouc ; Saint-Paul-lès-Durance ; Saint-Victoret.

Objectifs :

Anticiper la révision du zonage AFR pour la future période de programmation afin d'intégrer au plus tôt l'ensemble des communes du Territoire d'industrie.

Faire levier sur les actions environnementales en favorisant la prise en compte de la dimension environnementale par les industriels et le tissu économique des bassins industriels.

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires)

Aucun

Calendrier :

Ouverture des échanges avec la Commission européenne dès que possible.

Etat d'avancement à XX/mois/année :

A lancer

Indicateurs de suivi et de performance :

Effectivité d'un zonage AFR couvrant l'ensemble de ce territoire d'industrie

Intitulé de l'action

D. Renforcer les actions de prospection à l'international sur les implantations industrielles

Maitre d'ouvrage de l'action / Partenaires engagés :

Métropole – Provence Promotion – Business France – Région - Rising Sud

Description de l'action :

Renforcer et optimiser les actions de prospection à l'international afin d'accélérer l'implantation de nouvelles activités sur les nouveaux fonciers disponibles.

Diagnostic de la situation :

La Métropole Aix-Marseille-Provence bénéficie de réserves foncières qui restent à valoriser (voir fiches connexes) et qui, une fois viabilisées, aménagées, voire réorganisées, pourront accueillir de nouvelles implantations d'entreprises, facteur de créations d'emplois et de dynamisme économique. Le tissu endogène ne pouvant à lui seul assurer un niveau suffisant de développement, il est crucial de prospecter à l'extérieur du territoire et notamment à l'étranger des investisseurs créateurs de richesses.

La Métropole s'appuie sur l'expertise de son agence de promotion prospection, Provence Promotion, co-financée à égalité avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence. Spécialiste de la prospection et de l'accueil d'entreprises exogènes, Provence Promotion bénéficie d'une expertise reconnue à la fois de l'offre du territoire et des attentes des entreprises, qu'il s'agisse de localisation, de financement, de recherche ou de mobilité de personnel, ou encore de mise en réseau et de partenariats

La Région Sud s'appuie sur Rising Sud son agence de développement qui s'attache notamment à accélérer la croissance des entreprises, développer les entreprises à l'international et déployer les projets structurants des 8 Opérations d'Intérêt Régional.

L'initiative Territoires d'industrie, et notamment la mise à disposition d'un « coach à l'international » dédié, est l'occasion de rationaliser les travaux et activités de la Métropole, de Provence Promotion en lien avec Business France et Rising Sud sur le territoire pilote. C'est une nécessité si l'on souhaite atteindre les objectifs d'attractivité assignés à l'initiative.

Objectifs :

Rationaliser et améliorer les travaux et activités des 4 entités et organiser la répartition des tâches, des moyens et des actions lancées ou en cours de lancement sur le territoire.

Mobiliser les moyens des partenaires dans un objectif de reconquête industrielle, viser la montée en puissance future des activités de prospection, de promotion et de marketing territorial.

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires)

A définir entre les partenaires

Calendrier :

Lancement dès que possible après l'accord des 4 entités

Etat d'avancement à XX/mois/année :

A lancer

Indicateurs de suivi et de performance :

Nombre de missions lancées

Nombre d'entreprises implantées/relocalisées

Nombre d'emplois créés

Nombre de citations dans la presse de la destination « Territoire d'industrie pilote » de la Métropole AMP

Intitulé de l'action

F. Consolider le financement du fonds Aix-Marseille-Provence Amorçage (AMPA)

Maitre d'ouvrage de l'action / Partenaires engagés :

Métropole - État - Région

Description de l'action :

Remobiliser les fonds de revitalisation pour abonder le fonds d'amorçage métropolitain « Aix-Marseille-Provence Amorçage », avec un fléchage sur les start-ups du Territoire d'industrie et sur des projets portés par des entreprises existantes. Ce fonds porte sur des avances remboursables et enregistre un taux d'échec très faible.

Diagnostic de la situation :

La Métropole a mis en place un dispositif à travers son fonds Aix-Marseille-Provence Amorçage pour le soutien aux entreprises innovantes en octobre 2018. Ce fonds est destiné à accompagner les entreprises à chaque étape de leur vie, à mettre en place un système d'aides et de dispositifs homogènes sur l'ensemble du territoire métropolitain, à compléter la chaîne d'innovation, à attirer des projets innovants à forte potentialité de développement, à favoriser l'émergence et l'ancrage territorial d'entreprises innovantes et à soutenir la création d'emplois.

Ce fonds est pour le moment ciblé sur les porteurs de projets nouveaux. Dans le cadre de l'initiative Territoires d'industrie, il serait très pertinent d'élargir la portée de ce fonds d'amorçage aux industries pour soutenir leur redynamisation.

Le fléchage de fonds de revitalisation privés vers le dispositif d'amorçage permettrait d'accroître le nombre de projets accompagnés, et ainsi de contribuer au développement d'industries innovantes sur le Territoire d'industrie.

Objectifs :

Élargir la portée du fonds AMPA aux start-ups du Territoire d'industrie et flécher les fonds de revitalisation privés vers le fonds AMPA.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a mis en place un fonds d'amorçage permettant d'octroyer des avances remboursables à hauteur de 40 000€ maximum auprès de porteurs de projets (personnes physiques) innovants ou technologiques. Ce fonds est abondé par la Métropole Aix-Marseille-Provence et pourrait être avantageusement complété par le fléchage de fonds de revitalisation impactant l'économie métropolitaine.

Il est par conséquent proposé à l'État que la Préfecture des Bouches du Rhône identifie chaque année (dès 2019) les fonds de revitalisation à venir et acte le complément du financement de ce dispositif métropolitain par le fléchage des fonds de revitalisation, afin d'accompagner prioritairement des projets à vocation industrielle.

L'État étant informé en premier lieu de la mobilisation de tels fonds de revitalisation, il lui appartient simplement de prévenir en amont la Métropole, qui sera en mesure d'ajuster le montage financier et l'amorçage.

Les projets industriels bénéficiaires de cette aide seront étudiés en coordination avec la Région Sud qui examinera la possibilité d'abonder ce fond en cohérence avec ses outils existants (FIER).

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires)

Dépend de l'Etat - Budget 2019 AMPA : 345K€ - La contribution Région sera examinée dans le cadre de la préparation budgétaire 2020.

Calendrier :

Dépend de l'Etat – la Métropole est prête

Etat d'avancement à XX/mois/année :

A lancer

Indicateurs de suivi et de performance :

Nombre de projets soutenus

Taux de survie des entreprises soutenues

Intitulé de l'action

G. Acceptabilité sociétale et valorisation des mutations industrielles – Création d'un observatoire des mutations industrielles

Maitre d'ouvrage de l'action / Partenaires potentiels :

Principales plateformes industrielles du territoire, fédérations professionnelles et associations, en lien avec les collectivités, l'Etat et les représentants de citoyens, le SPPPI, le GPM, les acteurs académiques et de l'urbanisme, CCIMP.

Description de l'action :

En partant des expériences de toiles industrielles menées dans d'autres territoires (Dunkerque, Estuaire de la Seine), développer la modélisation des interactions matérielles (flux de matières et d'énergies) et immatérielles (flux monétaires et financiers, flux de compétences) qui permettent la cohésion entre les industries et leur territoire d'ancrage à l'échelle de la métropole Aix-Marseille-Provence. Cette cohésion vise à améliorer l'acceptabilité sociétale des activités industrielles, qui passe par une succession/complémentarité de projets permettant de :

1ère phase : restaurer un dialogue constructif avec les parties prenantes, et répondre aux inquiétudes de la population en matière de santé environnement. Le projet REPOSES, initié par le SPPPI PACA, a été lancé début 2019, afin d'écrire l'Engagement en Santé-Environnement de notre territoire. Ce projet inédit s'inscrit dans une perspective pérenne. Le projet est porté par un grand nombre d'acteurs du territoire (Associations, Collectivités, Représentants de l'État et établissements publics, Industries et Salariés) et les partenaires du SPPPI.

Le GT Réponse du SPPPI est une première approche pour tenter de restaurer un dialogue et surtout la confiance. Cette dynamique doit s'accompagner de démarches de concertation afin de parvenir à :

- Un état objectif de la santé sur la zone (registre cancer par exemple), avec des études épidémiologiques partagées, reconnues et acceptées ;
- Un état objectif des rejets, qui ne sont pas tous causés par les industriels (par exemple les poussières à ce jour sont réparties à 30% industrie, 30% chauffage urbain, 30% circulation routière et 10% maritime).

2ème phase : définir de manière plus pérenne un processus et des moyens d'information et concertation des parties prenantes (structurer un Centre de référence, d'études et de sensibilisation/communication sur les trajectoires socio-écologiques, expositions, cycle de conférences et/ou un évènementiel et/ou serious game, Sensibilisation et accompagnement des industriels du territoire dans ces nouvelles trajectoires prenant en compte les différentes parties prenantes (la population notamment)

Diagnostic de la situation :

Les mutations industrielles en cours sur le territoire et les progrès liés aux pollutions industrielles (enjeux sanitaires, environnementaux, visuels, sonores, etc.) ne sont, sinon pas connues, mal appréhendées par l'ensemble des parties prenantes (tissu économique, collectivités, citoyens, etc.). Cela provoque à la fois une crise de sens liée aux évolutions de ces grandes plateformes, vécues comme subies et non pas comme une nécessaire mutation sur le long terme et qui constitue un réel atout pour saisir les opportunités de demain liées à l'économie circulaire, la transition énergétique, etc. Initié pour répondre aux enjeux liés aux pollutions industrielles, le projet Reponses a pour objectif de mettre en place un plan d'actions d'ici fin 2019, qui devra notamment inclure une proposition sur la continuation d'une démarche participative, de transparence, de concertation, afin d'éviter à ce territoire de revenir dans une situation de blocage et de rejet médiatisé de l'industrie. La proposition d'un centre de référence et d'expertise partagé est orientée vers les solutions

économiques et industrielles pour le développement, et vers les attentes de la population (acceptabilité, inclusion de toutes les parties prenantes).

Appréhendée comme un outil au service du développement du territoire, la toile industrielle et/ou territoriale repose sur une approche systémique et globale de l'économie, caractérisée par les principaux échanges entre établissements industriels (échanges de matières, liens commerciaux), les liens entre terminaux portuaires et filières industrielles ainsi que les liens du territoire et son positionnement dans les chaînes de valeur mondiales. Cet outil permet de construire une culture industrielle commune, de développer l'attractivité industrielle, de mesurer l'impact des chocs économiques et d'argumenter en faveur de nouvelles implantations industrielles. Il s'agit d'un levier pour créer des réseaux d'acteurs autour d'une planification industrielle partagée, en marche vers la mise en œuvre d'une économie circulaire. Elle permet également de mieux appréhender l'acceptabilité socio-économique des mutations industrielles et des progrès liés aux pollutions industrielles (enjeux sanitaires, environnementaux, visuels, sonores, etc.)

A l'échelle du territoire industrialo-portuaire Fos-Marseille, l'outil SYN-RJ développé par l'association PIICTO tente une première cartographie de ces relations entre industriels. Cependant, cette dynamique pourrait être étendue à l'ensemble du territoire métropolitain afin de modéliser l'ensemble des interactions matérielles et immatérielles qui lient les industries à ce territoire.

Objectifs :

Recenser et modéliser l'ensemble des interactions matérielles et immatérielles entre les acteurs du territoire, en particulier entre les industries. Développer de nouvelles approches conceptuelles et cartographiques de cette toile territoriale en distinguant par exemple des toiles énergétiques, agricoles, des compétences, etc.

1ère phase (projet Reponses): Apporter des réponses et des solutions concrètes aux attentes des populations sur les questions de Santé et d'Environnement :

- en instaurant un dialogue constructif, entre les parties prenantes, dont les habitants,
- en impulsant de nouvelles actions à mettre en place (réduction des émissions, réglementation, prévention et offre de soins, amélioration des connaissances, information et communication, recherche...)
- en offrant à tous une information centralisée, indépendante, accessible et fiable, de la situation en termes de santé et d'environnement et des actions en cours pour l'améliorer.

2ème phase : «Réconcilier» les citoyens avec la dynamique industrielle du territoire, lui redonner du sens et favoriser l'acceptabilité du tissu industriel existant et à venir, en s'appuyant sur des pratiques de concertation continue et d'information nouvelles autour des projets industriels et innovants développés sur les plateformes industrielles. La mise en valeur des actions réalisées permettra d'objectiver et quantifier l'impact de la démarche d'écologie industrielle actuelle, d'un point de vue environnemental (limitation des rejets, réduction des consommations de ressources, recyclage et détournement de l'enfouissement de matières premières secondaires, etc.), économique (nouvelles coopérations observés entre les acteurs, nouveaux gains voire nouvelles filières générés, économies réalisées, etc.), social (consolidation voire création d'emplois), ce qui implique des engagements financiers, particulièrement de l'Etat.

La Métropole et la Région pourront soutenir les projets qui émanent de la démarche dans le cadre de leurs dispositifs existants.

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires)

1^{ère} phase liée au projet REPONSES : Collectivités : 70k€ ; Industriels : 70k€ ; État : 70k€

2^{ème} phase liée au Centre de référence (sur 2020-2021) : potentiellement de l'ordre de 200 k€ (à préciser)

Calendrier :

2019 : lancement du projet REPONSES, concertation des parties prenantes, propositions d'un plan d'actions, groupe de travail pour définir des processus et moyens de concertation et information des parties prenantes, définition du cadre de base pour la suite sur 2020-2021

2020-2021 : montage et lancement du Centre de référence sur les territoires industrialo-portuaires et déclinaisons des actions (études complémentaires, concertation continue élargie, toile territoriale, etc.)

Etat d'avancement à XX/mois/année :

Fin 2019 : Propositions de plans d'actions dans le cadre du projet REPONSES. Préfiguration de la toile territoriale

Courant 2020 : Proposition de processus et moyens d'information et concertation des parties prenantes ; déploiement toile territoriale, etc.

Indicateurs de suivi et de performance :

Création des toiles territoriales à l'échelle métropolitaine

Nombre annuel de présentations de la toile territoriale auprès des acteurs de territoire et des prospects

Nombre et typologies de parties prenantes mobilisées et sensibilisées

Nombre et typologies d'évènements créés

Intitulé de l'action

A3. Structuration du projet de réseau vapeur sur la plateforme PIICTO

Maitre d'ouvrage de l'action / Partenaires engagés :

Association PIICTO, avec l'appui des membres actifs et qualifiés (industriels concernés, GPMM, Métropole, Région, Banque des Territoires, CDC, ADEME...)

Description de l'action :

Mettre en œuvre le projet structurant de réseau vapeur sur la plateforme et développer un portage ad hoc innovant public/privé en s'appuyant sur le fonds de garantie dédié (cf. Actions transverses).

Diagnostic de la situation :

En l'absence d'une gouvernance de plateforme de PIICTO, le dimensionnement d'un réseau de vapeur pose un problème de financement. Pourtant, PIICTO rassemble des industriels producteurs de chaleur fatale et d'autres consommateurs de vapeur et qui pour la produire sur leur site, consomment du gaz naturel. La vapeur fatale pourrait être mieux valorisée et des économies d'émissions de CO2 pourraient être générées si elle était consommée par les consommateurs utilisant actuellement du gaz naturel, à condition de mettre en place une gouvernance efficace.

Objectifs :

Structurer un projet de réseau vapeur qui réponde à la fois aux besoins de gains de compétitivité pour les industriels existants et aux enjeux d'attractivité (surdimensionnement) pour les prospects s'intéressant à une implantation sur PIICTO et consommateurs de vapeur.

Déterminer les conditions techniques et économiques les plus favorables et ambitieuses (intégrant un surdimensionnement éventuel en partie centrale) et objectiver les solutions de portage ad hoc (pouvant associer des acteurs publics/privés) à même de faire aboutir ce projet, le « dérisquer » au maximum (fonds de garantie, etc.) et d'être opéré par un énergéticien dans un cadre de mise en concurrence. Cette notion de deriskage de projets structurants type réseau de vapeur/eau chaude peut être partagées et discutée avec d'autres initiatives menées sur le territoire métropolitain (Gardanne, etc...).

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires)

A préciser (entre 12 M€ et 17M€). Répartition des engagements entre partenaires en cours de précision

Calendrier :

2019 : actualisation scenarii de réseaux et typologie de portage

2020-2021 : études complémentaires, montage de structure ad'hoc et réalisation

Etat d'avancement à XX/mois/année :

Démarrage 1^{er} semestre 2019

Indicateurs de suivi et de performance :

Nombre de scenarii possibles de réseaux (établis sur la base des besoins existants et à venir)

Gains de compétitivité pour les industriels

Gains d'attractivité vis-à-vis de porteurs de projets

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Intitulé de l'action

A5. Commercialisation du pôle aéronautique d'Istres

Maitre d'ouvrage de l'action / Partenaires engagés :

SPL «Pôle aéronautique Istres-Etang de Berre», Métropole, Région, SAFE, Provence Promotion, Business France, Rising Sud, Banque des Territoires

Description de l'action :

Commercialiser dans les meilleurs délais une offre nouvelle et exceptionnelle pour la filière aéronautique française sur l'ancien centre de montage de l'avion «Mercure»-Dassault Aviation, soit une unité foncière de 33ha

Diagnostic de la situation :

Acquis en février 2014 auprès de Dassault Aviation, avec le soutien du Conseil départemental des Bouches du Rhône, le pôle aéronautique « Jean Sarrail » d'Istres offre des opportunités foncières et immobilières à proximité immédiate des infrastructures aéronautiques de la Base Aérienne 125, et de la DGA/EV, centre d'expertise de rang mondial dédié aux essais et à la certification.

Déployé sur 33 hectares, ce site offre aux sociétés désirant s'y implanter de s'insérer dans un écosystème rassemblant déjà des industriels de dimension mondiale (DASSAULT, THALES, SAFRAN) et un réseau de plus de 1 500 experts des essais en conditions réelles de vol sur la base d'une première offre immobilière et foncière :

- 4,5 hectares plus particulièrement dédiés à l'accueil d'activités aéronautiques nécessitant un accès piste
- 6 hectares pouvant être directement mobilisés pour des activités aéronautiques, en lien notamment avec les activités de l'Airship Village, berceau de la filière industrielle «Dirigeables»
- Le hall Mercure : un hall industriel de 26 000 m² (dont 20 000 m² en ateliers et 6000 m² en mezzanine), intégrant en façade Est 4 000 m² de locaux tertiaires organisés en plateaux autonomes de 750 m²
- Un atelier de 1 500 m² de plain-pied, d'une hauteur de 7 mètres, au sud de la zone, réhabilité en 2017

Objectifs :

Conforter Provence Promotion dans son rôle de commercialisation du pôle aéronautique.

Mobiliser Business France au meilleur niveau ainsi que Rising Sud pour attirer sur le territoire des activités génératrices d'emplois autour de la maintenance aéronautique, des essais en vol, MRO, prototypage, conception, fabrication, équipement des aéronefs et des activités liées à la filière dirigeable : accueil de démonstrateurs et de programmes industriels susceptible par leur dimension d'intégrer le hall de montage , accueil d'une chaîne de sous-traitance flexible en local, plateforme de certification, sous-traitants des programmes industriels de la filière « Dirigeables ».

La stratégie de déploiement devra par ailleurs garantir la bonne articulation entre Provence Promotion, Rising Sud et Business France.

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires)

A définir

Calendrier :

La première mise à disposition du bâtiment est attendue au 4 mars 2019. La prospection peut débuter.

Etat d'avancement à XX/mois/année :

Calendrier des travaux d'aménagement :

- Première phase de travaux du hall Mercure achevée, premier bail signé.
- Travaux de sécurité Incendie et de viabilisation des parcelles à lancer.

Commercialisation en cours :

A détailler

Indicateurs de suivi et de performance :

Nombre de prospects générés par Business France (objectif de 3 projets en un an), Taux d'occupation du hall Mercure, taux de commercialisation des parcelles et bâtiments, nombre d'emplois générés sur la zone.

Intitulé de l'action

A6. Aménagement d'une base logistique pour le déploiement de l'Éolien Offshore Flottant

Maitre d'ouvrage de l'action / Partenaires engagés :

GPMM avec le soutien financier de la Région, Métropole, Banque des Territoires

Description de l'action :

Le Quai Gloria (GPMM) est identifié comme le site dédié à l'assemblage des machines à terre de ces premières éoliennes. Sur la phase « ferme pilote », il nécessite 5 M€ de travaux d'adaptation indispensables au lancement du projet et 5 à 6 M€ pour la partie assemblage des flotteurs.

Diagnostic de la situation :

L'enjeu est de réussir cette phase pilote et de préparer au travers de la phase 1 des aménagements la suite en prévision de la phase commerciale (phase 2) qui nécessitera une extension de cette base arrière indispensable à l'essor de la filière localement.

Objectifs :

- ⇒ Garantir la réussite de la ferme pilote en soutenant la constitution d'une base d'assemblage : Phase 1 - aménagement du Quai Gloria.
- ⇒ Garantir la réussite de la phase commerciale : Phase 2 – compléments d'aménagement pour conforter et étendre la base arrière.

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires)

- Phase 1 - Quai Gloria : 4 à 5 M€ dont subventions régionale de 1,5 M€ et Métropole de 1 M€ par le GPMM maître d'ouvrage et 6 M€ pour l'espace dédié aux flotteurs, dont le financement reste à trouver
- Phase 2 - Quai Gloria + Eiffage : 50 M€ estimés en première à approche, à affiner selon l'étude ARII de 2018 – besoin en ingénierie complémentaire ?

Calendrier :

Phase 1 : début 2020 démarrage des travaux

Etat d'avancement à XX/mois/année :

APS réalisée, APD et DCE à monter

Indicateurs de suivi et de performance :

Nombre de mois de mobilisation de la plateforme d'assemblage

Nombre d'éoliennes installées

Nombre de MW produits

Intitulé de l'action

A7. Renforcement du site d'essais Mistral

Maitre d'ouvrage de l'action / Partenaires engagés :

France Energies Marines (FEM) est l'opérateur autorisé à utiliser le site Mistral pour des essais environnementaux, avec le soutien de la Région, Métropole, Pôle Mer Méditerranée, Mairie de Port-St-Louis-du-Rhône, l'Université de Toulon et l'Ecole Centrale de Marseille

Description de l'action :

Le site d'essais Mistral se situe en Méditerranée au large du Golfe de Fos sur mer, à environ 5 km des côtes de Port Saint-Louis du Rhône. Sa vocation est d'accompagner le déploiement de l'éolien flottant en Méditerranée au travers d'une meilleure compréhension des conditions environnementales, et de tests en environnement représentatif d'éoliennes offshore flottante et de leurs sous-systèmes (briques technologiques). Sa proximité avec les fermes pilotes méditerranéennes (notamment Provence Grand Large) et les zones à vocation commerciales ainsi que son caractère unique dans le Golf du Lion en font un site essentiel au bon développement de l'éolien flottant en Méditerranée et en France. L'autorisation d'exploiter le site d'essais a été maintenue grâce au déploiement des premières expérimentations en mer opérées par FEM et notamment la mise en place d'une 1^{ère} bouée de mesure en juillet 2018.

Le projet **MeMoFLOW** (pour « **M**editerranean **M**onitoring center for **F**loating **O**ffshore **W**ind turbines » en Anglais) est un observatoire environnemental permanent sur le site d'essais Mistral visant à améliorer la connaissance sur l'environnement marin en Méditerranée tant physique, chimique que biologique et mettre au point les protocoles et les moyens de suivi environnemental nécessaires à la conception, au déploiement et à l'exploitation des futures fermes d'éoliennes flottantes.

MeMoFLOW 1.0. La 1^{ère} phase du projet consiste à se procurer et à déployer en mer, un ensemble de dispositifs d'acquisition de données pour les paramètres physiques (vent et vagues), chimiques et biologiques, en particulier associés au développement de la bio-colonisation sur des briques technologiques essentielles d'une éolienne flottante que sont ses liaisons fond-surface. A ce jour, deux bouées recueillent des données en mer.

MeMoFLOW 2.0. La seconde phase, intégrée au programme de R&D de FEM, aura pour objectif de déployer une 2^{ème} série de dispositifs de mesures et d'observation nécessaire à l'étude de nouveaux concepts de briques technologiques pour l'éolien flottant. Ces dispositifs répondront aux attentes et besoins des industriels exprimés lors de la consolidation annuelle des programmes de FEM. Les pistes suivantes sont à l'étude :

- Spatialisation du suivi environnemental (bio-colonisation) et prise en compte de la dynamique du flotteur ;
- Mesure et modélisation météocécane fines : systèmes de mesure complémentaire notamment du vent, modélisation numérique haute résolution (analyse et prévisions), exploitation fine des données acquises lors de la phase 1... ;
- Mesure du bruit sous-marin ;
- Suivi de la vie marine (espèces aériennes, benthos et espèces de la colonne d'eau) par développement de moyens et méthodologies adaptées ;
- Suivi du transport sédimentaire (affouillement / ensouillage) et son impact sur les liaisons fond-surface.

MeMoFLOW 3.0. La phase 3 quant à elle, consistera à ouvrir le site d'essais à de futur utilisateurs pour tester des démonstrateurs de tout ou parties d'éoliennes flottantes via des contrats d'accueil, nécessitant :

- Le raccordement au réseau électrique terrestre (autorisé) et/ou le développement et la mise en place d'un système flottant permettant le raccordement à un banc de charge / dissipateur / émulateur réseau ;
- La mise en place d'un modèle économique (cahier des charges d'accueil et contrat type avec le support de Centrale Nantes / SEM-REV) ;
- La mise en place d'une équipe support locale (Centrale Marseille, Océanide, IMO), éventuellement partagée avec les autres sites d'essais ;
- Les études de faisabilité de l'accueil des démonstrateurs d'éoliennes flottantes pré-identifiés (travail à mener avec l'ADEME), on peut citer : Dietswell, X1-Wind, projets de stockage d'énergie (association PICTO entre autres).

Diagnostic de la situation :

Sachant la sensibilité des sujets environnementaux et la nécessité de les objectiver scientifiquement, MeMoFLOW constituera une brique très utile au développement de la filière. Il permettra aussi aux entreprises qui le souhaitent de mettre en œuvre des opérations de R&D sur les flotteurs et les systèmes d'ancrage en surveillant précisément leur résistance et leur vieillissement en milieu marin méditerranéen.

Objectifs :

Aider à la consolidation de la filière éolienne flottante sur la façade Méditerranéenne via les activités de Recherche et Développement et la montée en compétence des acteurs de la filière.

- Fournir les données environnementales pour l'évaluation fine de la ressource et le dimensionnement des systèmes EMR ;
- Etudier l'impact de l'environnement marin sur le comportement des systèmes EMR, en particulier les solutions d'ancrage ;
- Développer des méthodologies de caractérisation et de modélisation de l'environnement marin (physique, physico-chimique, biologique) ;
- Améliorer les protocoles et les moyens de suivi environnemental pour mieux estimer les effets des systèmes EMR sur l'environnement ;
- Etudier et développer de nouveaux équipements et matériaux dans un environnement connu et instrumenté en mettant à disposition un espace de test maîtrisé.

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires)

200K€ mobilisés par la Région en 2018 sur la phase 1 du projet.

Le budget est estimé à 270 k€ jusqu'à fin 2020 et à 1,4 M€ jusqu'à fin 2025 tenant compte des investissements (45%) et des moyens humains nécessaires à l'opération du site (40%) et des frais de sous-traitance et administratif (15%).

A ce stade, ces projections budgétaires ne tiennent pas compte des investissements en matière de raccordement au réseau électrique et/ou mise en place d'un système flottant permettant le raccordement, qui pourraient faire l'objet d'études par la suite.

L'ensemble du budget est porté par FEM en tant qu'opérateur du site.

Ce site permet néanmoins d'accueillir des projets portant leurs propres budgets.

Calendrier :

- **Juillet 2018 - fin 2019 (18 mois)** - Phase 1 de MeMoFLOW : En cours (2 bouées en acquisition de données)

- **2020-2022** (et au-delà) - Phase 2 de MeMoFLOW : L'observatoire sera par la suite complété par d'autres dispositifs d'acquisition (mesure du vent, suivi des espèces, mise au point d'outils de suivi de l'avifaune, suivi du bruit ambiant), afin d'alimenter le dossier de suivi environnemental annuel prévu dans les projets pilotes et commerciaux pour les parcs éoliens flottants.
- **Post 2020** - Phase 3 MeMoFLOW : exploitation du site d'essais pour des démonstrations de technologies innovantes

Etat d'avancement après 8 mois :

- **Juillet 2018** : Mise en place d'une bouée de marquage instrumentée en mer, sur le site Mistral, validant l'autorisation administrative
- **Décembre 2018** : Installation d'un houlographe pour des données accessibles à l'ensemble des acteurs intéressés.
- **Avril 2019** : Détachement d'un ingénieur à plein temps sur le territoire.

Avancement : 47% de la phase 1.0 (basé sur le budget) au bout de 8 mois sur 18 (44%).

Indicateurs de suivi et de performance :

Nombre d'équipements de mesures installés par rapport aux besoins de la filière
 Nombre de contrat de R&D et/ou d'entreprises accompagnées
 Nombre d'heures d'utilisation du site d'essai

Intitulé de l'action

A8. Amélioration de l'accès à la ZIP de Fos pour les salariés

Maitre d'ouvrage de l'action / Partenaires engagés :

Association PIICTO, Métropole, Banque des Territoires, acteurs intéressés

Description de l'action :

Optimiser et décarboner la mobilité domicile-travail des salariés de la ZIP

Diagnostic de la situation :

Les industriels de la plateforme PIICTO soulignent régulièrement leurs difficultés de recrutement liées au manque d'accessibilité de cette zone industrialo-portuaire (éloignement des centres urbains, niveau et qualité de desserte des transports publics, etc.). A ce frein concret au recrutement s'ajoute des modes de déplacements des salariés pour leur mobilité quotidienne domicile-travail largement basés sur l'usage du véhicule personnel, sans covoiturage.

Objectifs :

Réaliser un état des lieux des formes de mobilité utilisées par les salariés de la ZIP, des principales zones de provenance, des moyens publics ou privés en cours (réseau public de desserte, indemnités transports par les employeurs, bus d'entreprises, etc.). Etablir une stratégie partagée entre acteurs publics (collectivités, autorité portuaire, etc.) et privés (industriels, etc.) pour développer des approches de type plan de mobilité inter-entreprises sur la ZIP (covoiturage, taxis collectifs, etc.) et expérimenter des actions d'amélioration avec un panel d'industriels pilotes, en s'appuyant selon les cas sur des formes de mobilité décarbonnée (véhicules H2, biogaz, etc.), hors vélo (les conditions de sécurité routière de la ZIP ne le permettant pas à ce jour)

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires)

A préciser (et voir si aide demandée pour l'acquisition de véhicules propres)

Calendrier :

Février 2019 : lancement de l'état des lieux dans le cadre du réseau RH de PIICTO, en lien avec la CCIMP, le GMIF et le GPMM

Etat d'avancement à XX/mois/année :

A préciser

Indicateurs de suivi et de performance :

Evolution du recours au covoiturage (sur site et inter-sites)
Création de nouvelles lignes de taxis/bus collectifs
Evolution des points de desserte de la ZIP par les transports publics
Suivi de l'accidentologie et des indicateurs environnementaux (impact CO2 évité, etc.)

Intitulé de l'action

I1. Labellisation du Technocentre Henri Fabre comme centre d'accélération vers l'industrie du futur

Maitre d'ouvrage de l'action / Partenaires potentiels :

Team Henri Fabre, UIMM, CCI, Métropole, Région, Banque des Territoires, SCS, Safe, Optitec, Pôle Mer, Centre Charpack Gardanne, Connectwave, ENSAM, CIPEN, Centrale Marseille, Mines, Capenergies...

Description de l'action :

En partant de l'expérience de Team Henri Fabre et en connexion avec les autres acteurs impliqués dans l'accompagnement des entreprises industrielles, développer un centre d'accélération vers l'industrie du futur en capacité d'accompagner les entreprises régionales vers l'industrie du futur et de leur offrir un accès coordonné aux plateformes, à la formation et à l'innovation. S'appuyer pour ce faire sur le futur bâtiment Technocentre cofinancé par la Métropole, la Région et les industriels.

Diagnostic de la situation :

L'industrie de la Métropole Aix Marseille Provence est multisectorielle. Néanmoins devant les défis de la mutation industrielle communs à toutes les filières, les acteurs publics et privés se sont regroupés pour créer dès 2015 un outil et un projet fédérateur : Henri-Fabre.

Ce projet permet d'allier les efforts des collectivités pour offrir des conditions d'accueil et de développement optimales aux entreprises industrielles réunies dans la structure TEAM Henri-Fabre afin de favoriser la montée en compétences des PMI et leur évolution vers l'industrie du futur.

En lien avec l'OIR Industries du Futur et le plan national « Transformer notre industrie par le numérique » un objectif d'accompagnement de 500 entreprises dans leur transition 4.0, sur la région est visé.

TEAM Henri-Fabre déploie une offre aux PMI autour de 4 piliers :

- Partage de 14 M€ de moyens innovants mutualisés apportés principalement par les industriels.
- Offre de services aux PMI déployées par TEAM Henri-Fabre, Inovsys, Expiris et l'ensemble des nouveaux partenaires présents sur le Technocentre.
- Offre d'accès aux marchés et de fertilisation croisée.
- Offre de sensibilisation et d'accompagnement auprès des PME et de formation à travers les partenaires formation du Campus des Métiers et Qualifications Industrie du futur.
 - o Sur le volet « sensibilisation & accompagnement », un parcours en 4 étapes est proposé : sensibiliser / évaluer la maturité et des besoins de l'entreprise / élaborer un plan d'action / accompagner et mettre en œuvre
 - o Sur le volet « formation », TEAM Henri-Fabre coordonne le projet PERF (Plateforme Emploi RH Formation) Henri-Fabre qui vise à développer les nouvelles formations liées aux besoins croissants de compétences dans les nouvelles technologies.

Le projet Henri-Fabre a fait l'objet d'une première preuve de concept depuis fin 2016 et est installé dans un bâtiment provisoire. Ce lieu préfigure le futur Technocentre de 10 000m² (programmation terminée) qui sera une clé de voûte pour le développement d'un centre d'accélération vers l'industrie du futur.

Objectifs :

Labelliser le Technocentre Henri Fabre comme centre d'accélération vers l'industrie du futur pour la Région Sud, à partir d'une offre d'accompagnement revisitée et partenariale permettant de proposer aux entreprises industrielles une solution intégrée. Construire un bâtiment qui accueille à la fois des solutions d'innovation, d'accompagnement et de formation pour les entreprises industrielles. Les actions du centre s'articuleront avec le parcours régional industrie 4.0.

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires)

26 M€ pour le bâtiment

Ingénierie de l'offre globale

Offre de sensibilisation et d'accompagnement (Parcours Industrie 4.0 (hors formation)) : Budget total : 507 500 € dont : 187 500 € (Phase 1, 2, 3) et 320 000 € (Phase 4)

Participation Région via CRET de 9,5M€ et 3M€ sur PERF.

Calendrier :

Nouveau bâtiment Technocentre en 2021.

Parcours d'accompagnement Industrie 4.0 : Réalisation sur 30 Mois au lancement du programme

Etat d'avancement à XX/mois/année :

Candidature en cours de construction par Direccte, Région Sud, Métropole et Team Henri Fabre. Programmation du bâtiment terminée.

Indicateurs de suivi et de performance :

Indicateurs de performance

Nombre d'entreprises accompagnées.

Nombre de cas d'usage et de démonstrateurs

Nombre de projets de Recherche et de développements collaboratifs

Nombre de diagnostics PME

Nombre de briques technologiques structurées impliquant des solutions portées par des PME

Nombre de personnes formées

Indicateurs de déploiement

Exhaustivité de l'offre de services du Technocentre (structurée) par rapport au référentiel AIF (Innovation, Formation, Accompagnement, Sensibilisation)

Nombre de formations disponibles

Nombre de plateformes/démonstrateurs disponibles sur les 9 piliers technologiques

Nombre de sensibilisations effectuées sur les territoires d'industrie de la Région

Intitulé de l'action

I2. Plateforme AixPert

Maitre d'ouvrage de l'action / Partenaires engagés :

SAFE, Métropole, Etat (PIA filières national), Région

Description de l'action :

Développer la **plateforme de soutien technique à la filière** des « plus légers que l'Air » permettant de sécuriser le développement des différents programmes industriels, de développer les synergies, de faciliter l'obtention de la certification, de réduire le time to market des aéronefs, et d'optimiser la compétitivité des consortia industriels portant les programmes.

Diagnostic de la situation :

Les Dirigeables du plan industriel sont des aéronefs nouveaux. Certaines caractéristiques physiques et technologiques des dirigeables **se démarquent nettement d'une problématique aéronautique classique**, citons par exemple:

- Une approche de la **Certification** et des **Essais** propre aux plus légers que l'air traitant de modes de défaillance forcément différents de ceux des plus lourds que l'air
- Des modes originaux de **génération et de stockage d'énergie** liés aux contraintes d'autonomie : générateur solaire, pile à combustible ou propulsion hybride
- **Des dimensions physiques importantes** avec des problèmes d'accessibilité (surface de l'enveloppe Stratobus voisine d'un hectare !) et des problématiques d'essais de qualification
- **Des aspects fluidiques complexes** (remplissage, vidange, gestion de mélanges de gaz)

Il sera aussi nécessaire de gérer des aspects plus classiques de la vie industrielle d'un aéronef :

- **assurance qualité et traçabilité** des opérations avec des notions de certification,
- **efficacité** du point de vue des coûts et des délais,
- aspects opérateur : **sécurité du travail et facteurs humains**

et pour cela mettre en œuvre les technologies de l'industrie du futur 4.0

Objectifs :

L'ambition de ce projet est aussi de construire un centre d'expertise de tout premier plan mondial sur la filière Dirigeables et de garantir la pérennité de ce centre par un modèle économique solide ne nécessitant pas de financement public au-delà de la période de lancement de 5 ans. Le soutien du PIA Filières national est attendu.

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires)

8.5M€ (PIA Filières national sollicité pour 50%)

Calendrier :

Labellisation PIA Filières national attendue en 2019. Mise en place 2021.

Etat d'avancement à XX/mois/année :

Candidature en cours d'écriture.

Accompagnement en cours dans le cadre OIR (financé par la région).

Indicateurs de suivi et de performance :

1. Création nette d'emploi dans la filière
2. Durée des projets: dates de mise en vol des aéronefs labellisés (premier essai, opérations en permit to fly)
3. Time to market : Date de certification des aéronefs labellisés
4. Maintien ou optimisation des coûts des programmes (compétitivité/productivité)

Obtention du PIA Filières.

Intitulé de l'action

15. Participation au volet territorial du Programme PIIEC sur les projets IOT

Maitre d'ouvrage de l'action / Partenaires engagés :

Etat en partenariat avec la Métropole et la Région, au bénéfice des entreprises du territoire

Description de l'action :

Le PIIEC est un statut dérogatoire au régime des aides d'État, qui pourra permettre d'aider les phases de préproduction, y compris pour l'acquisition d'équipements, en créant un espace unifié de collaboration. Regroupant quatre pays – la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni – le PIIEC établit un programme-cadre autour de cinq champs technologiques qui regroupent des projets portés par plusieurs grands chefs de file industriels : systèmes embarqués – efficacité énergétique – capteurs – équipements avancés – Photonique/THD. Les quatre pays impliqués sont positionnés sur un ou plusieurs secteurs. Ces technologies seront notamment au service des industries suivantes : Automobile, Espace/Défense, IoT (Internet of Things)/Industrie 4.0/5G, Carte à puce/Sécurité. La France compte actuellement sept chefs de file industriels, dont la société STMicroelectronics, basée à Rousset, qui pilote le programme à l'échelle de la Région. Chacun des chefs de file doit monter un dossier avec des partenaires industriels et académiques. Le dispositif couvre une période de 5 ans qui s'étend de 2018 à 2022. Le programme permettra de positionner la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur comme région de référence pour l'IoT.

Diagnostic de la situation :

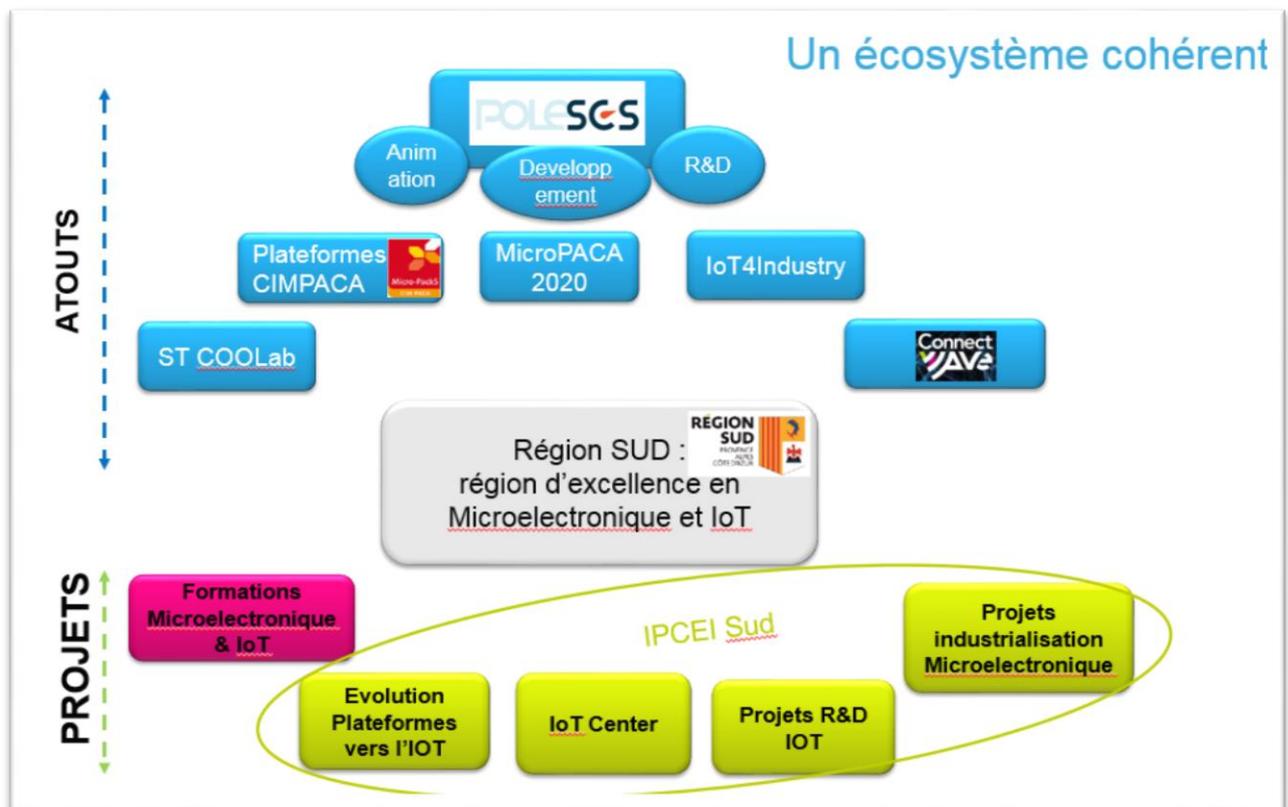
La Métropole est un territoire d'implantation historique pour les entreprises de la microélectronique qui représentent un total de près de 6.000 emplois (sur les 10.000 comptabilisés à l'échelle régionale) avec la présence de leaders mondiaux : Gemalto, ST Microelectronics (7ème acteur mondial). Adossé à ces deux grands groupes, se structure un véritable écosystème d'entreprises présentes sur toute la chaîne de valeur de la filière : fournisseurs d'équipements, de consommables, de services liés à l'infrastructure, producteurs de composants, distributeurs, assembleurs, équipementiers et systémiers électroniques, soit un total de 49 entreprises (45 % des entreprises présentes sur la région SUD). Or, le secteur de la microélectronique en Provence-Alpes-Côte d'Azur a été marqué par plusieurs événements récents : la liquidation de l'entreprise LFoundry à Rousset, l'arrêt d'activité de Texas Instruments à Villeneuve-Loubet, la réduction drastique d'effectif chez Samsung et la fermeture du centre de R&D de Nvidia à Sophia Antipolis. En particulier, dans le cadre du suivi du reclassement des 620 anciens salariés d'Lfoundry, partenaires sociaux, collectivités locales et organisations professionnelles ont émis le besoin de réfléchir à l'avenir de ce secteur dans la région. Enfin, la microélectronique est un secteur dont l'importance est reconnue au niveau national, comme rappelé dans le plan « Nano-électronique » faisant partie de la solution industrielle « Confiance Numérique », et régional (nombre d'emplois, compétences et outils de pointe, technologie clé reconnue par l'Europe). Dans ce contexte, la Direccte a été mandatée fin 2014 par le Préfet de Région pour coordonner une démarche de réflexion sur l'avenir de la microélectronique dans la région, afin de renforcer ce secteur. C'est l'objet du Plan MICROPACA 2020, financé à hauteur de 10 millions d'euros et qui ambitionne la création de plus de 1.000 emplois dans la microélectronique à 5 ans. Outre ce plan national de soutien à la filière et au vu des besoins des industriels (forte interaction avec les filières en aval, recherche développement et industrialisation de nouvelles technologies), et face à une concurrence américaine et asiatique bénéficiant de forts soutiens publics, un soutien de l'État de 800 M€ à la nanoélectronique a été annoncé, traduit dans le PIIEC.

Objectifs :

Soutenir la filière en appuyant les projets stratégiques des entreprises du territoire spécifiquement sur la chaîne de valeur de l'IoT, couvrant les fournisseurs de composants, les intégrateurs de systèmes et les développeurs d'applications IOT.

Ce projet s'inscrit dans un écosystème régional cohérent, avec des atouts structurants forts, comme le pôle de compétitivité SCS (Solutions Communicantes sécurisés), des plateformes mutualisées, une structure associative Connectwave dédiée aux usages IOT, des plans d'action ambitieux pour dynamiser la filière microélectronique et de la recherche de financement européens pour la digitalisation de l'industrie. ST au travers de son fablab d'entreprise (COOLab, Connected Objects Open Lab) et de ses organisations Produits, met en place les premiers éléments de formations et conseils pour soutenir le développement rapide de prototypes IOT.

Le projet PIEEC Région Sud s'inscrit dans cet écosystème fort et s'appuie également sur un projet parallèle complémentaire de création d'une filière formation Microélectronique et IOT porté par l'UIMM, et rassemblant les acteurs régionaux de la formation initiale et continue, de l'enseignement secondaire et supérieur.



L'objectif du projet PIEEC Sud est ainsi de soutenir l'écosystème régional IoT en augmentant la capacité de design et de prototypage des partenaires industriels et en générant par les partenariats collaboratifs des innovations technologiques et différenciatrices sur des critères stratégiques comme la sécurité et l'intelligence artificielle embarquée.

Trois volets ont été identifiés.

Le premier volet est consacré aux **travaux collaboratifs de R&D** entre partenaires industriels et académiques au service de six **cas d'usage IOT**, servant quatre marchés de l'IOT : smart health, Industrie 4.0, transport/mobilité, smart home et smart cities.

Le **second volet** est dédié à la **structuration et mutualisation des moyens et compétences techniques** sur le territoire, par l'évolution des **plateformes CIMPACA** et la création d'un **IOT Center** à Gardanne, qui offrira à l'écosystème un premier niveau de services pour la conception, le prototypage et le test d'objets IOT. Cet IOT Center bénéficiera de la proximité avec la filière formation microélectronique en cours de montage par l'UIMM (cf fiche action spécifique).

Le **troisième volet** est destiné au **renforcement des industriels** de la microélectronique sur le territoire, par le soutien à leurs projets d'extension ou de **création de lignes pilotes et/ou de production**.



Le consortium rassemble essentiellement des

- **PME fournisseurs de solutions IoT** pour des clients industriels et de services, dont les travaux permettront de développer des solutions IOT innovantes
- **des laboratoires, centres de recherche, plateformes technologiques mutualisées**, du domaine des matériaux avancés pour semi-conducteurs jusqu'à la conception de systèmes, l'intégration de la sécurité et de l'Intelligence Artificielle dans les composants et systèmes, dont les travaux et moyens serviront non seulement les partenaires mais constitueront le socle de la future plateforme IOT Center. Le pôle de compétitivité SCS (Solutions Communicantes Sécurisées) portera le montage de cette plateforme.
- des **industriels** développant et fabriquant des composants semi-conducteurs (circuits numériques, capteurs, batteries ...) et des systèmes intégrés, pour lesquels le projet IPCEI permettra d'investir dans de nouvelles lignes pilotes et technologies, pour développer leur offre vers le marché de l'IOT.

Les partenaires ont défini dans leur dossier de soumission une feuille de route technologique ainsi que des livrables attendus au cours du projet.

Les partenaires développeurs de solutions IoT travailleront essentiellement sur la **conception de leurs systèmes d'objets connectés** et sur l'élaboration des briques logicielles et services pour la

mise au point de leurs applications finales.

Les partenaires supports académiques et industriels développeront les **briques technologiques, hardware et software**, nécessaires aux différents cas d'usage.

Les partenaires industriels, fabricants de composants ou systèmes, développeront de **nouvelles technologies et procédés**, et renforceront leurs moyens de prototypage par la **création de lignes pilotes**, pour ensuite augmenter leurs capacités de production pour leurs nouvelles technologies.

Sur le territoire régional, le total se porte à 14 projets et 16 partenaires pour un total de 85M€ de dépenses, dont 13 partenaires sur le territoire d'Aix pour un total de 66M€ de dépenses.

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires)

Région : principe acté, modalités à préciser

MAMP : à définir

Etat : 5 à 6 millions d'euros sur 4 ans (jusqu'au 31/12/2022).

Calendrier :

- Phase 1 – Revue de projets pour les financeurs organisée le chef de file STMicroelectronics et le pôle SCS : 20 mars 2019
- Phase 2 – Pré-instruction par les financeurs et dépôt des dossiers : Avril 2019
- Phase 3 – Comité des financeurs : juin-juillet 2019
- Phase 4 – Vote Budget à la Région : Octobre 2019

Etat d'avancement à fin mars 2019 :

Projets reçus par les instructeurs et réunion de concertation Métropole/Région/Etat (Directe et DGE) pour définir le processus et les modalités d'instruction en janvier 2019. Modalités et taux de financement définis et communs aux trois financeurs publics (hors volet 2 plateformes dont les taux d'aides restent indéterminés).

Accélération de l'IOT center en cours, financé par la Région au travers de l'OIR Industries du futur, livrables attendus en Avril 2019 (étude de marché, modèle d'affaires, structure juridique).

Revue de projets des partenaires avec les financeurs réalisée le 20 mars 2019.

Indicateurs de suivi et de performance :

Nombre de projets soutenus

Nombre d'emplois créés

Nombre de partenariats et synergies créées sur les projets.

Intitulé de l'action

16. Implantation et développement d'une unité industrielle de méthanol bas carbone, produit à partir d'hydrogène décarboné et de CO2 capté sur les industries existantes du territoire

Maitre d'ouvrage de l'action / Partenaires engagés :

Membres industriels de l'association PIICTO, Métropole, Région, Etat, Banque des Territoires

Description de l'action :

L'objectif est de déployer une unité pilote industrielle pour la synthèse du méthanol à partir d'hydrogène coproduit et de CO2 issu d'émissions industrielles présentes sur PIICTO. Le méthanol bas carbone ainsi produit par synthèse directe de l'hydrogène et du gaz carbonique pourra être valorisé localement dans une logique complète d'économie circulaire. Le projet vise à développer à terme une unité de 50 000 t/an de méthanol à Fos (35 000 t/an environ au démarrage). Dans un premier temps, cela permettrait ainsi de valoriser près de 7000 t/an d'hydrogène co-produit sur Fos, près de 50 000 t/an de CO2 et plus de 500 000 t/an de vapeur fatale (utilisée pour le captage de CO2 sur les unités industrielles de PIICTO).

Diagnostic de la situation :

Le déploiement des nouvelles applications de l'hydrogène-énergie génèrerait en Europe en 2030 une demande annuelle additionnelle de 1,8 millions de tonnes d'hydrogène, soit le double de la consommation annuelle de la France en 2015. A l'échelle de la planète, la production d'hydrogène liée aux applications non traditionnelles (hors pétrole et chimie) pourrait être multipliée par 20 d'ici 2030. L'hydrogène sur PIICTO provient des salles d'électrolyse des usines de chlore-soude (Fos et Lavéra). Au regard du mix énergétique alimentant aujourd'hui les salles d'électrolyse sur Fos, on peut donc considérer cet hydrogène co-produit comme non carboné, ce qui souligne une dimension non négligeable de stockage de l'énergie décarbonée sous la forme de ce méthanol.

Actuellement, un seul démonstrateur de production de quelques milliers de tonnes/an de méthanol par le procédé Power to Liquids a été créé en Islande.

Objectifs :

L'objectif du projet est de concevoir une unité semi-industrielle de fabrication de méthanol à partir d'hydrogène co-produit et de CO2 industriel. L'utilisation première du méthanol est industrielle comme matière première (intermédiaire chimique) pour la synthèse d'autres produits. Cette fabrication de méthanol bas-carbone permettrait en outre de valoriser un gisement important d'hydrogène co-produit sur le territoire, ainsi que de limiter les émissions de CO2 des sites industriels sur PIICTO. Par ailleurs, le projet permettrait une valorisation importante de vapeur fatale de la plateforme.

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires)

Investissement de l'ordre de 80 M€ (unité de production de méthanol + unité de captage de CO2 + connexion vapeur)

Calendrier :

1^{er} semestre 2019 : consolidation du partenariat industriel et du business plan de l'unité.
Consolidation des contrats d'approvisionnement et exutoires

2020-2021 : développement et lancement de l'unité semi-industrielle de production de méthanol bas-carbone

Etat d'avancement à XX/mois/année :

Consolidation en cours du consortium de partenaires industriels et du modèle de financement

Indicateurs de suivi et de performance :

Quantité de méthanol bas-carbone produit

Quantité de CO2 et de vapeur fatale récupérés et revalorisés

Quantité d'hydrogène co-produit valorisé

Nombre d'emplois créés.

Intitulé de l'action

R1. Labellisation FrenchFab Sud des formations spécialisées industries de demain : Usine 4.0, fabrication additive, soudures de spécialité, batteries, Hydrogène, etc.

Maitre d'ouvrage de l'action / Partenaires engagés :

Région avec la participation active de l'AMU, du Rectorat, des Grandes Ecoles, de la Métropole et des industriels, de la Banque des Territoires

Description de l'action :

Identifier les formations initiales et professionnelles avec des spécialités orientées vers l'industrie de demain : Usine 4.0, fabrication additive, soudures de spécialité, batteries, Hydrogène, etc. de niveau CAP à bac+5. Voir si certaines peuvent être mutualisées ou renforcées puis labelliser celles relevant de la FrenchFab.

Diagnostic de la situation :

De nombreuses formations existent déjà mais sont souvent méconnues des élèves et adultes souhaitant se former au cours de leur vie professionnelle. Compte tenu des évolutions rapides des technologies notamment liées au numérique et aux nouvelles énergies, il est également nécessaire de compléter certains parcours de formation voire de créer de nouvelles filières.

La démarche de valorisation et d'adaptation des formations est au cœur du volet formation du projet Henri-Fabre depuis 2014.

Un état des lieux des formations a été réalisé sur la période 2012-2014 ainsi qu'une identification des besoins en compétences en 2014. Par ailleurs, une enquête a été réalisée en 2015 sur un panel de 200 entreprises pour identifier leurs besoins en recrutement en formation continue sur les thématiques de l'industrie du futur : Supply chain, Prototypage rapide, Matériaux & procédé, Réalité virtuelle, Maintenance, Documentation technique, Big data.

À la suite de cette enquête, un référentiel « Formation du futur » a été coécrit par les grandes écoles d'ingénieurs, l'AMU, 2 lycées et avec les industriels ; ce travail s'est fait sous le pilotage du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille. Une démarche de labellisation de formation a également été expérimentée sur la période 2015-2016 pour les formations qui peinent à recruter alors qu'elles correspondent à des métiers en manque de personnel qualifié. (L'expérimentation n'a pu être pérennisée faute de financement)

Pour structurer la réponse Emploi-Formation et notamment le réseau d'acteurs de formations, a été créé en janvier 2015 (signature de la convention) le Campus des Métiers et des Qualifications Aéronautique en Région. Ce campus devrait prochainement être officiellement labellisé par l'État Campus des Métiers et des Qualifications de l'Industrie du futur en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour financer les nouveaux plateaux techniques, l'ingénierie collaborative entre établissements de formation et digitaliser des contenus de formation, TEAM Henri-Fabre porte le PIA PERF Henri-Fabre – Plateforme Emploi Rh Formation (financement : État, Région et UIMM) autour d'un consortium regroupant : le rectorat, L'ENSAM, le Pôle formation CFAI Istres, le CIPEN d'Arles, les lycées Jean-Perrin (Marseille) et Rouvière (Toulon). L'ensemble de ces investissements permet de déployer de nouvelles formations sur l'industrie 4.0.

Objectifs :

Réaliser un état des lieux des formations existantes et identifier les formations manquantes à mettre en place

Pérenniser les actions déjà entreprises notamment via l'automatisation des diagnostics

Redémarrer les actions qui ont fait leurs preuves : comme la démarche de labellisation avec l'AFNOR – stoppée par manque de moyens.

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires)

A préciser

Calendrier :

Mai 2019 : lancement de l'état de l'état des lieux

Automne 2019 : identification des formations à mettre en place

Janvier 2020 : plan d'actions pour mise en place à la rentrée 2020 du réseau des formations FrenchFab

Etat d'avancement à XX/mois/année :

A lancer

Indicateurs de suivi et de performance :

Nombre de formation labellisées FrenchFab

Nombre de personnes formées

Intitulé de l'action

R2. Lancement d'une campagne d'information et création d'une base de données sur les métiers industriels et les formations disponibles

Maitre d'ouvrage de l'action / Partenaires engagés :

Région, Métropole, organismes universitaires, de formation et de l'emploi, partenaires industriels, CCIMP, Banque des Territoires

Description de l'action :

Identification des besoins des industries et campagne d'incitation pour combler les déficits d'emplois industriels, au moyen d'une campagne d'information coordonnée et homogène et d'une base de données pour plus de visibilité et de la réalisation d'un catalogue des formations aux métiers de l'industrie en partenariat avec les milieux universitaires, de formation et de l'emploi.

Diagnostic de la situation :

Il existe une grande diversité d'initiatives de sensibilisation aux métiers industriels d'une part et d'offres de formation/reconversion/retour à l'emploi, mais sans qu'elles soient toujours promues et centralisées de manière homogène pour être plus visibles et donc plus attractives. Cela a justifié la création du label Campus des Métiers et des Qualifications.

Le secteur industriel est frappé à la fois par un déficit d'emplois, qui fait qu'un grand nombre d'emplois ne sont pas pourvus, et par une conjoncture délicate qui précarise les parcours professionnels. Afin de remédier à cette situation et de réduire au maximum le nombre de métiers en tension, il y a lieu de renforcer l'attractivité des métiers de l'industrie et donc au premier titre d'améliorer la visibilité des formations initiales et continues proposées par les organismes universitaires, de formation et de l'emploi sur le Territoire d'industrie.

La Métropole est par ailleurs pleinement engagée dans cet objectif par le biais des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (à l'échelle des Conseils de territoire). Cette démarche d'accompagnement à l'emploi devrait être harmonisée au maximum et mise en valeur.

Objectifs :

Le manque de visibilité crée un manque d'attractivité et donc renforce le déficit et la précarité des emplois industriels et des emplois connexes. Une campagne d'information et la création d'une base de données des formations permettraient d'y remédier.

Il est par ailleurs essentiel de mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur le Territoire d'industrie et sur le territoire métropolitain, intégrant des engagements des industriels sur des nombres précis de recrutements. La démarche a débuté avec l'ORM dans le cadre du projet Henri-Fabre grâce à un financement de la Direccte : <https://www.orm-paca.org/hfabrevdev/spip.php?rubrique2>

Un site web du Campus des Métiers et des Qualifications de l'Industrie du futur est également en cours de développement pour faire connaître notre industrie au plus grand nombre notamment au jeune. Ce site a pour vocation de vulgariser les thématiques de l'industrie du futur, valoriser les filières industrielles du territoire (Aéronautique, Energie, Microélectronique...) et les métiers de l'industrie pour enfin évoquer les formations qui permettent une insertion professionnelle choisie. Le site web est financé dans le cadre du PIA PERF Henri-Fabre

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires)

A préciser

Calendrier :

A préciser

Etat d'avancement à XX/mois/année :

A lancer

Indicateurs de suivi et de performance :

Nombre de participants aux événements organisés

Nombre de consultations du catalogue-base de données

Chiffres de l'emploi industriel sur le Territoire d'industrie

Nombre d'inscriptions aux formations

Intitulé de l'action

R2.1. Promouvoir l'industrie du territoire : l'accueil de « l'USINE EXTRAORDINAIRE » dès 2019 et le déploiement d'une campagne de promotion de l'industrie

Maitre d'ouvrage de l'action / Partenaires engagés :

Fédérations professionnelles & Industries Méditerranée en partenariat avec les industriels, Rectorat, Ecoles d'Ingénieurs, CCIMP etc. en lien avec la Fondation Usine Extraordinaire, avec le soutien de l'Etat, la Région et les collectivités territoriales.

Description de l'action :

2 initiatives complémentaires pour promouvoir l'industrie du territoire, auprès du grand public et des jeunes générations :

L'organisation sur le territoire d'industrie, d'une réplique territoriale de l'Usine Extraordinaire :

Le succès de l'édition 2018 au Grand Palais, a fait émerger l'idée de répliques en région de cet événement national, dès l'année 2019.

L'Usine Extraordinaire est un projet collectif pour promouvoir l'industrie et ses métiers à travers des expériences immersives, des découvertes de lignes de production, des dialogues avec ceux qui fabriquent et des parcours avec des expositions.

Cet événement-exposition propose une immersion au sein d'une usine vivante, avec 4 univers distincts : Connecter, Fabriquer, Inventer, Partager

Le déploiement grande échelle de la campagne de soutien à l'industrie « Je suis l'industrie » :

La CCIMP a conçu et lancé à l'occasion du Forum de l'Industrie en novembre 2018, une campagne en faveur de l'industrie « je suis l'industrie » - 5 raisons d'être fiers de notre industrie.

Les éléments de langage de cette campagne ont été partagés avec les fédérations professionnelles et un noyau d'industriels du territoire

Est proposé un enrichissement de cette campagne, avec notamment une brique pour davantage cibler les « jeunes », et une autre pour approfondir le lien entre l'industrie et l'environnement (en cohérence avec le projet RESPONSES du SPPPI Paca)

Un plan de communication (multicanaux) déterminera les modalités de déploiement à grande échelle de cette campagne.

Diagnostic de la situation :

L'image de l'industrie est encore trop souvent celle du passé et faite de stéréotypes : pollution, pénibilité (bruit, horaires, fatigue physique, etc.), travail à la chaîne, conflits sociaux, précarité de l'emploi, etc.

Cette image, couplée aux problèmes d'acceptabilité grandissants des activités industrielles, freine le développement harmonieux de l'industrie sur les territoires.

Un travail de pédagogie et de présentation de l'industrie d'aujourd'hui s'impose, pour rappeler à la fois le rôle moteur de l'industrie dans le développement économique du territoire et les opportunités qu'elle offre

Objectifs :

Réconcilier l'industrie et les populations locales, en démontrant sa richesse et sa modernité.

Recréer un lien entre l'industrie et les français, mais plus précisément entre l'industrie de notre territoire et ses habitants.

Permettre aux industries du territoire (ETI, PME et TPE) de valoriser leur savoir-faire

Donner l'envie à la nouvelle génération de se projeter vers l'industrie et ses métiers et susciter des vocations

Inciter le grand public et les jeunes à « changer d'idées sur l'usine » et l'industrie en leur révélant les coulisses des usines d'aujourd'hui : des lieux de production modernes, connectés, respectueux de leur environnement.

- Construire et promouvoir un évènement (de 2 ou 3 jours) : l'**Usine Extraordinaire** qui alterne : expériences immersives, échanges avec des professionnels (ingénieurs, techniciens, etc.), découvertes des coulisses d'une usine grande nature (avec des lignes de production recrées sur place, de la réalité virtuelle en direct des sites de fabrication, etc.), conférences, visites guidées pour les scolaires, etc.
- Enrichir et déployer à grande échelle la campagne de soutien à l'industrie « **Je suis l'industrie** » : compléter les briques de contenus disponibles (notamment vers la cible « jeunes »), définir un plan de communication multicanaux (print, réseaux sociaux, achats d'espace, affichage métro/bus, publicité sur écran digital ...) et déployer largement cette campagne de valorisation de l'industrie du territoire

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires)

* **Usine Extraordinaire territoriale** 300 K€ à 500 K€ environ (selon la surface de l'exposition, le lieu, la scénographie, le nombre d'expériences immersives, etc.) : soutien financier des industriels, des collectivités, de l'Etat, etc. (gratuité de l'accès à l'évènement pour les visiteurs)

* Campagne « **Je suis l'industrie** » : 90 K€ à 130 K€ environ (à adapter selon la durée de la campagne et les supports de diffusion)

Calendrier :

Usine Extraordinaire : fin 2019

Déploiement de la campagne : dès 2019

Etat d'avancement à XX/mois/année :

* Usine Extraordinaire 2019 : étude de faisabilité en cours, pour mise en œuvre fin 2019

* Campagne « Je suis l'industrie » : enrichissement des briques disponibles (mai/juin 2019) et déploiement (fin 2019)

Indicateurs de suivi et de performance :

Usine Extraordinaire 2019 :

Nombre de visiteurs (grand public, scolaire)

Nombre d'entreprises et partenaires

Nombre de contacts pour stages découvertes

Retombées presse : nombre de parutions dans presse régionale et nationale (tv, radio, papier, web) ; nombre d'interviews ;

Impact réseaux sociaux : nombre de contenus créés ; nombre de vues, stories, vidéos, etc.

Campagne « Je suis l'industrie » :

Retombées presse : nombre de parutions dans presse régionale et nationale (tv, radio, papier, web) ; nombre d'interviews ;

Impact réseaux sociaux : nombre de contenus créés ; nombre de vues, stories, vidéos, etc.

Intitulé de l'action

R4. Filière Régionale d'Emploi Formation Microélectronique au service de l'Industrie du Futur

Maitre d'ouvrage de l'action / Partenaires engagés :

L'UIMM en partenariat avec STMicroelectronics, l'EMSE, l'AMU, le pôle SCS et les Rectorats, et d'autres acteurs académiques et industriels de la région, Banque des Territoires

Cette action doit faire l'objet d'un financement PIA 3 via le Campus des Métiers et des Qualifications de l'Industrie du futur en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (l'action sera déposée dans les mois à venir).

Description de l'action :

Créer un cursus multi site et multi acteurs (du niveau bac-3 jusqu'à Bac +5 ; cursus théorique) et une Plateforme de formation pratique en Salle Blanche, en région, proche des entreprises, couvrant à court, moyen et long terme les besoins régionaux de recrutement (formation initiale et alternance) et de formation continue de la filière.

Diagnostic de la situation :

Les industries de la filière Electronique, secteur clé de haute technologie, sont au cœur du dispositif mis en place par le gouvernement au sein du Conseil National de l'industrie (CNI) pour développer les briques technologiques de base adressant les marchés en devenir tels que l'automobile, IoT, l'industriel ou l'aéronautique ; et de transformer la filière avec des plateformes en région.

La transformation des entreprises par le numérique rendent nécessaires l'existence de nouvelles compétences pour l'industrie de l'électronique et pour celle de la microélectronique, qui est à sa base. Ces compétences sont clés considérant les marchés, usages à adresser et les technologies d'avenir à maîtriser. Des Challenges industriels et de R&D sont posés (productivité, compétitivité, qualité, Innovation).

La région Sud, à travers son réseau existant d'industriels, d'académiques et de recherche privée et publique a pour ambition de jouer un rôle majeur dans cette transformation et il nous faut compléter la structure globale visant une excellence régionale par une plateforme de formation professionnalisée adaptée.

En Microélectronique, les besoins de recrutement régionaux sont importants, environ deux fois supérieurs aux flux sortants (analyse détaillée en cours) et posent des difficultés suite au faible nombre de formations initiales. Le nombre d'employés du domaine de la microélectronique est estimé à plus de 8000 personnes. Nous constatons également des difficultés pour trouver des formations adaptées (initiales, continue et en alternance) dans le domaine de la conduite industrielle et dans les métiers de la R&D correspondant aux marchés et technologies visées ; d'où un déficit de compétences sur le territoire. Il n'y a pas de plateforme dédiée à la microélectronique permettant de former à notre environnement industriel et Il n'y a pas non plus de pôle CNFM (centre national de formation en microélectronique) équipé de salle Blanche en Région Sud à ce jour.

Objectifs :

Les marchés en forte croissance couverts par les acteurs régionaux et leurs focus technologiques rendent nécessaires le développement urgent d'une filière de formation régionale en microélectronique professionnalisée de haut niveau afin de disposer des ressources en adéquation avec les besoins des industriels membres de la Filière microélectronique. (Notamment pour Industrie du futur et R&D/ conception).

L'objectif est de disposer au plus tôt d'un cursus multi site et multi acteurs (du niveau bac-3 jusqu'à Bac +5 ; cursus théorique) et d'une Plateforme de formation pratique en Salle Blanche, en région,

proche des entreprises, couvrant à court, moyen et long terme les besoins régionaux de recrutement (formation initiale et alternance) et de formation continue de la filière.

Le label campus des métiers et des qualifications/ industrie du futur est visé dès le dépôt d'un dossier « Projet d'Investissement d'Avenir » (territoires d'innovation pédagogique) et ce parcours de formation a pour but une dynamisation économique du territoire et aussi de permettre une sensibilisation des Jeunes publics (Collégiens/Lycéens) à l'industrie du futur et à la microélectronique. Le premier cercle du consortium régional devrait être constitué de l'UIMM Provence-Alpes-Côte d'Azur, des rectorats, de STMicroelectronics, de l'EMSE et du pôle SCS. Les partenaires concernés seront des industriels du secteur de la microélectronique et des secteurs applicatifs, des acteurs de l'enseignement et de la recherche et des partenaires institutionnels.

Ce projet devra être précurseur et en cohérence avec le CSF national Industrie Electronique (Conseil Stratégique de Filière) et avec le projet de « Digital Innovation Hub » dans la région visant à la transformation numérique des entreprises.

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires)

Le budget en cours d'analyse devrait être de l'ordre de 3 à 8 Millions d'euros pour couvrir les besoins pédagogiques (études de besoins et ingénierie de formations, matériels et outils pédagogiques, plateaux techniques, bâtiment et équipements de salle blanche, sensibilisation/ communication...)

Calendrier :

Démarrage des formations en septembre 2019

Etat d'avancement à XX/mois/année :

Consortium défini, accélération en cours financée par la région.

Dossier PIA 3 Territoires d'innovation pédagogique « Campus des métiers et des qualifications » en cours de montage via le Campus des Métiers et des Qualifications de l'Industrie du futur en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Indicateurs de suivi et de performance :

Nombre d'étudiants formés en formation initiale

Nombre d'étudiants formés en formation professionnelle

Analyse des emplois pourvus par les anciens étudiants

Intitulé de l'action

S1. Labellisation plateforme de développement économique pour les sites de :

- 1) PIICTO/ PPRT Fos Ouest,
- 2) Lavéra/ PPRT Martigues Lavéra

Maitre d'ouvrage de l'action / Partenaires engagés :

- 1) Association PIICTO dont industriels du PPRT Fos Ouest et GPMM, DREAL, DDTM, Métropole, ville de Fos
- 2) Naphtachimie avec pour partenaires : DREA, DDTM, GPMM, Métropole

Description de l'action :

Permettre l'intégration, au sein du PPRT Fos Ouest et de celui de Martigues Lavéra, d'une structure de plateforme industrielle PPRT. Créer un lien technique direct avec les entreprises de la plateforme permettra de favoriser le partage d'équipements, d'utilités ou de services, ou encore un échange de matières premières ou matières de process.

La démarche doit s'opérer en 2 temps :

- A court terme : mettre en place un dispositif au sens de la circulaire Batho de juin 2013, étant entendu que dans ces zones, les règles relatives à l'élaboration des PPRT peuvent être adaptées, en tenant compte de la vocation de ces plateformes et de la culture de sécurité des entreprises concernées ;
- A plus long terme : aller vers une gouvernance collective de la zone PIICTO (type OSIRIS) entre toutes les entreprises de la plateforme, sur la base d'un engagement juridique de chaque opérateur à participer aux opérations collectives.

Cette approche en 2 temps réunira les conditions pour faciliter l'implantation de nouvelles entreprises en accélérant l'approbation des PPRT tout en stimulant le développement économique de ces zones.

Diagnostic de la situation :

Ces 2 plateformes disposent d'espaces fonciers disponibles significatifs pour le développement économique (PIICTO plus de 500ha, Lavéra 60ha). Or, cette capacité de développement pourrait être fortement contrainte par la présence d'industriels émetteurs de cercles de danger conséquents (surpression, toxique, thermique).

L'association PIICTO est impliquée depuis sa création en 2014 dans les travaux autour du PPRT, et ce afin d'obtenir l'intégration dans le règlement PPRT d'une plateforme industrielle PPRT (circulaire juin 2013), qui permettra, moyennant des conditions particulières de mise en synergies et de prévention HSE, d'implanter des porteurs de projets industriels et innovants dans ces zones à fortes contraintes réglementaires.

Le PPRT de Lavéra est également en cours de finalisation.

Objectifs :

Finaliser la démarche PPRT / plateforme industrielle PPRT pour ces deux plateformes et contribuer aux adaptations nécessaires sur les sites industriels impactés (reconfiguration de bâtiments, etc.). Contribuer aux actions correctrices et d'adaptation sur l'ensemble de l'écosystème industriel des deux plateformes (mesures et procédures amont partagées, acquisition de matériels de protection, etc.)

Garantir l'homogénéité la liste des exigences dans les règlements, qui varient parfois suivants les régions et qui entachent la clarté juridique et donc la lisibilité des règles auxquelles se conformer.

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires)

La création d'une plateforme industrielle PPRT se résume à des heures de travail en réunion entre industriels et DREAL de manière à formaliser la structuration de la charte HSE adossée à l'association PIICTO

Les coûts indirects de mise en place de la plateforme seront définis par la suite

Calendrier :

Pour PIICTO :

- Réunions publiques : 1er semestre 2019 (en juin 3 réunions publiques Port Saint Louis / Fos / Arles après élections européennes et rendu de l'étude technique sur les mesures de protection d'Ascométal
- Septembre 2019 : réunion plénière POA ; cartographie et règlement finalisés
- Approbation début 2020

Pour Lavéra :

- Réunions publiques :

Etat d'avancement à XX/mois/année :

Le projet de statuts PIICTO modifiés et de charte HSE intégrée en annexe des statuts est quasi finalisé à ce jour (dernière validation avec GPMM avant mi-mars 2019). Le reste de l'avancement (publication officielle du PPRT) est dans les mains des services de l'état (DREAL/DDTM)

Indicateurs de suivi et de performance :

Mise en œuvre effective du PPRT et de la plateforme de développement économique

Nombre de prospects implantés sur les 3 prochaines années dans des zones normalement interdites à toute nouvelle activité

Intitulé de l'action

S3. Accueil des programmes industriels de Dirigeables – Expérimentation pour l'accélération des procédures

Maitre d'ouvrage de l'action / Partenaires engagés :

Métropole, Région, SAFE, SPL « Pôle aéronautique Istres-Etang de Berre », Banque des Territoires

Description de l'action :

Le pôle aéronautique est appelé à accueillir l'AIRSHIP VILLAGE futur berceau industriel de la filière « Dirigeables », dans le cadre du plan industriel national des « Transports de Demain » et de « l'industrie du Futur » piloté par le Pôle de compétitivité SAFE CLUSTER, sous l'égide du ministère de l'économie.

Diagnostic de la situation :

L'enjeu du plan industriel est le développement d'une nouvelle filière industrielle aéronautique internationale organisée en Usine du Futur, mettant sur le marché des solutions de transport, d'observation et de télécommunication, écologiques et d'une efficacité opérationnelle et économique inégalée.

La phase concrète de développement industriel est engagée avec les deux grands projets :

- Le programme « STRATOBUSTM », complémentaire des satellites, est un concept de plateforme stratosphérique autonome capable de rester stationnaire à une altitude de vingt kilomètres et d'assurer des missions permanentes d'observation et de télécommunication en fonctionnant à l'énergie solaire. (Phase de développement financée par décision du Premier Ministre en avril 2016)
- Le programme de Dirigeables Charges Lourdes LCA 60T d'une capacité de 60 tonnes, destiné dans un premier temps au débardage de bois en liaison avec l'ONF et à la logistique en territoires reculés avec la Chine, intéresse un vaste panel d'usages : enlèvement de charges lourdes en territoires enclavés, sinistrés, transport exceptionnel, logistique, accès en bordure de théâtre d'opérations, etc... (phase de développement financée par décision du Premier Ministre Edouard Philippe en octobre 2017).

Le planning industriel est très serré avec une livraison des premiers bâtiments attendue à l'été 2021. La rapidité dans l'enchaînement des procédures et des prises de décisions des différents services de l'Etat est une condition fondamentale à la faisabilité du projet.

Objectifs :

De façon exceptionnelle et expérimentale, accélérer l'ensemble des procédures, notamment d'urbanisme, et les prises de décisions concernant le terrain, pour que ce projet prioritaire au niveau national puisse être accueilli dans un planning conforme au planning industriel.

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires)

Participation régionale via le CRET de 3M€.

Près de 120 M€ pour les deux projets (construction des bâtiments compris)

Aucun budget nécessaire pour l'accélération des procédures mais une ingénierie particulière à mettre en place

Calendrier :

2019 : finalisation de l'offre pour Flying Whales, 2021 livraison du premier bâtiment, 2023 production industrielle.

Etat d'avancement à XX/mois/année :

Etudes d'aménagement en cours et montage financier en instruction pour le premier projet Flying Whales. Déclaration de projet lancée par délibération au mois de mars. Instruction par le Ministère des Armées et la Sous-Préfecture d'Istres en cours.

Indicateurs de suivi et de performance :

Planning optimisé et compatible avec le projet industriel. Installation effective des deux programmes. Emplois directs créés. Emplois indirects créés.

Intitulé de l'action

S4. Expérimentation d'un cadre « TURPE » compétitif étendu à la plateforme PIICTO

Maitre d'ouvrage de l'action / Partenaires engagés :

Association PIICTO, avec l'appui des membres actifs et qualifiés (industriels concernés, autorité portuaire, FCM, etc.) en lien avec RTE, etc. Lien fort avec les travaux portés par France Chimie (GT plateformes) à l'échelle nationale

Description de l'action :

Expérimenter sur une durée de 3 ans l'application d'un cadre « TURPE » (Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité) compétitif étendu à la plateforme PIICTO

Diagnostic de la situation :

La plateforme PIICTO rassemble des industriels fortement consommateurs d'énergie, notamment d'énergie électrique. Plusieurs sites sont ainsi électro-intensifs et bénéficient de par ce statut d'un prix très compétitif de l'électricité lié aux taxes de transport (TURPE). Le prix compétitif de l'électricité ne dépend pas que de la taxe TURPE, car il est également lié au voltage d'alimentation (voltage élevé taxe faible) Elle n'est qu'un élément dans le prix total de l'électricité. Si les industriels électro-intensifs bénéficient d'avantages du fait de leur grosse consommation, il serait pertinent de pouvoir faire bénéficier à un industriel non-électro-intensif, non seulement de la TURPE liée au haut voltage, mais aussi d'une tarification favorable

Objectifs :

Etablir, en accord avec le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE), un cadre expérimental, borné dans le temps, pour étendre ces conditions avantageuses d'accès à l'électricité pour l'ensemble des industriels implantés sur la plateforme PIICTO (qu'ils soient électro-intensifs ou non) et pour les prospects intéressés par une implantation, afin de voir les gains en termes de compétitivité et d'attractivité, tout en assurant une rémunération jugée suffisante à l'entretien des lignes de transport.

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires)

A préciser

Calendrier :

2019 : définition du cadre d'expérimentation, en concertation avec les acteurs PIICTO concernés et RTE et les services de l'Etat concernés (pour respecter notamment le cadre réglementaire français et européen)

2020-2021-2022 : mise en œuvre et expérimentation

Etat d'avancement à XX/mois/année :

Démarrage avril 2019

Indicateurs de suivi et de performance :

A préciser indicateurs de gains en termes de compétitivité et d'attractivité

Intitulé de l'action

S5. Expérimentation d'une extension de la durée de validité des études environnementales

Maitre d'ouvrage de l'action / Partenaires engagés :

Industriels concernés, GPMM, PIICTO, France Chimie Méditerranée, en lien avec les services de l'Etat

Description de l'action :

Bénéficiaire d'une garantie de maintien en vigueur des dispositions législatives et réglementaires déterminant les conditions de délivrance des autorisations relevant de la compétence de l'Etat (dispositions du Code de l'environnement notamment en matière de biodiversité - inventaire des milieux naturels, etc.). Ainsi, les procédures et les études préalables nécessaires à l'implantation d'un projet seraient traitées en amont voire en parallèle des dossiers de montage de projets, et pourraient rester valides un nombre d'années (> 3 voire 5 ans) cohérent avec la gestion des projets d'aménagement.

Il s'agirait d'un facteur de lisibilité et de simplification, en raccourcissant également les délais d'installation des prospects externes au bénéfice direct de l'aménagement de la zone et de la création d'emplois.

Par exemple, la plateforme PIICTO pourrait bénéficier d'un statut particulier, qui pourrait combler ce besoin de visibilité notamment sur la base d'une étude biodiversité globale et valable plusieurs années. Cela serait cohérent au regard des temps de gestion des projets d'aménagement et d'implantation.

C'est une opportunité pour tester une simplification et une optimisation administratives en matière de législation relative à l'interdiction de destruction d'espèces protégées qui mérite véritablement d'être étudiée sur la zone industrialo-portuaire, qui revêt sans conteste le statut de zone d'intérêt économique majeur.

Par ailleurs, ce serait une manière de rassurer les investisseurs sur la durabilité de la réglementation par la stabilisation des textes et sur les procédures de recours (en limitant leur fréquence) par une nouvelle approche de la concertation avec les différentes parties prenantes locales. L'association PIICTO pourrait par exemple expérimenter, en bénéficiant d'un fonds de soutien national et/ou régional, la réalisation des premières études environnementales ou techniques nécessaires à l'implantation de nouvelles activités, et ainsi optimiser le temps préalable aux demandes d'autorisation.

Diagnostic de la situation :

Le choix d'implantation d'un industriel va se fonder sur une comparaison des conditions d'implantation sur les différents sites et notamment en termes de délais d'instruction des dossiers et d'autorisation. Au regard des conditions proposées ailleurs en Europe, c'est clairement une faiblesse sur la zone industrialo-portuaire. Le risque est de devoir afficher une durée d'obtention des autorisations d'implantation et d'exploitation de 18 mois minimum et incompressibles (soit 2 fois plus long que les délais affichés au Pays-Bas par exemple), due aux contraintes réglementaires liées à la biodiversité et aux risques technologiques (étude « quatre saisons », etc.). Il existe donc un manque de visibilité procédurale en amont de l'instruction des nouvelles implantations sur la zone en termes de sécurisation des délais, de simplification ou même de règles de compensation au titre de la réglementation sur les espèces protégées.

Tout ceci est bien évidemment préjudiciable pour l'attractivité globale dans le cadre de l'accueil et du projet d'implantation d'un acteur industriel étranger

Objectifs :

Obtenir des durées de validité des différentes études nécessaires aux DDAE (faune, flore, habitat protégé, zones humides, effluents aqueux/courantologie, etc.) supérieures à 3 ans, de façon à rester cohérent avec le temps de montage et de gestion des projets d'aménagement (projets industriels et/ou innovants) et à mieux aligner « temps réglementaire » et « temps industriel » (facteur de fiabilité, de prévisibilité, d'attractivité, de stabilité et de durabilité).

Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires)

A préciser

Calendrier :

2019 : définition du cadre d'expérimentation, en concertation avec les acteurs concernés

2020-2021-2022 : mise en œuvre et expérimentation sur une durée limitée

Etat d'avancement à XX/mois/année :

Démarrage avril 2019

Indicateurs de suivi et de performance :

A préciser indicateurs de gains en termes de compétitivité et d'attractivité